



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

## **BILAN 2025**

## **ORIENTATIONS 2026**

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 10 mars 2026*

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2026*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiege@mrsasso.fr](mailto:mrssiege@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026

**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des membres au 31 décembre 2025

## Président d'honneur

M. Xavier LARERE *Conseiller d'Etat honoraire*

## Présidente

Mme Michelle BUCILLAT

## Vice-présidents

Mme Dominique MONFRIN

M. Jacques SIMONET

## Secrétaire général

M. Philippe CÈBE

## Trésorier

M. Philippe GROLLEMÜND

## Administrateurs

Mme Patricia CHRISTOPHE

Mme Anne FLORETTE

M. Gérard GLADIEUX

M. Olivier PRUDHOMME

Mme Claire TRANCHIMAND



# RAPPORT GÉNÉRAL

# 2025

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 10 mars 2026*

*Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2026*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiege@mrsasso.fr](mailto:mrssiege@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026

**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

***En 2025, le mrs a su réagir aux difficultés qui pesaient déjà sur lui depuis deux ans et qui ont perduré durant l'année.  
Il a mobilisé ses forces pour poursuivre efficacement ses actions.***

### **Faire face aux difficultés de recrutements**

- Avec le départ de certains bénévoles chevronnés, maintenir les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des quatre antennes est un souci permanent. Les étudiants représentent maintenant une proportion importante des accueillants avec pour inconvénient une durée d'engagement courte, d'où un turn-over plus élevé. Des efforts constants et soutenus de recrutements tout au long de l'année et l'actualisation du site du **mrs** ont permis en 2025 un bon renouvellement des équipes. Par ailleurs, trouver des bénévoles prêts à s'investir sur le long terme et à prendre des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de l'association est le défi à relever pour assurer son avenir. Défi en partie réussi cette année avec l'arrivée d'un nouveau responsable pour l'antenne du **mrs 94** avec un relais bien préparé sur plusieurs mois. Sur le 92, le recrutement d'un responsable extérieur n'a pas abouti mais l'équipe s'est cependant étoffée et a su se mobiliser autour d'un bénévole aguerri pour se répartir efficacement les tâches et continuer à remplir sa mission.
- Les deux éducateurs spécialisés salariés du **mrs** sont maintenant bien stabilisés dans leurs fonctions respectives et interviennent chacun sur deux antennes.

### **Réagir face aux difficultés financières**

L'année 2024 s'était soldée par un déficit important de plus de 80 000 euros. En 2025, un plan de maîtrise des dépenses a permis une réduction de ce déficit à 40 738 euros. (Cf : rapport financier)

### **Se mobiliser avec les soutiens existants**

- **La coopération avec les SPIP** (services pénitentiaires d'insertion et de probation) s'observe dans tous les secteurs et reste essentielle pour des suivis de qualité. Les équipes du **mrs** sont aussi très présentes sur les plateaux techniques existants.
- **L'importance des partenariats est essentielle.** Pour l'hébergement, avec le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) ; dans les domaines de l'emploi et de la formation avec les partenaires institutionnels et associatifs ; et bien sûr aussi avec les structures de soins de proximité.

### **Développer les outils nécessaires pour un meilleur suivi**

- Avec l'arrivée de nombreux nouveaux bénévoles, la **formation** est essentielle. Elle implique sur le terrain la mobilisation importante des responsables d'antenne et des éducateurs spécialisés. L'ensemble des thèmes utiles au suivi par les accueillants fait l'objet d'une journée complète de formation avec remise de documents de référence. Des séances d'analyse des bonnes pratiques qui permettent une réflexion collective autour des situations difficiles ont été proposées au cours de l'année.
- **Le « plan d'actions » pour s'assurer de la bonne maîtrise du logiciel Ulysse 2** a abouti en 2025 avec la remontée systématique pour correction des besoins d'améliorations.

- **La réflexion sur d'éventuelles adaptations du positionnement du mrs** lancée au cours du deuxième semestre 2024 s'est poursuivie début 2025. Comment rendre compte de l'efficacité du suivi des accueillants pour amener les personnes accueillies vers plus d'autonomie ? Comment objectiver la progression de leurs situations par des critères complémentaires à l'accès à l'emploi ? Une fiche de suivi a été établie en ce sens.

## **Le mrs poursuit efficacement ses actions**

- **L'activité globale continue sa progression** en nombre d'accueillis avec 867 personnes accueillies en 2025 contre 860 en 2024 et 802 en 2023. Et sur les 867 personnes accueillies, 450 l'ont été pour la première fois.
- **L'activité SID (suivi initié en détention) reste variable selon les territoires.** Soutenue à Paris par l'organisation d'une permanence hebdomadaire de bénévoles à la Santé. Activité régulière aussi à Fresnes pour le **mrs 94**. Dans le 93, les équipes du **mrs** n'interviennent plus en milieu fermé, ni à Villepinte ni à Fleury-Mérogis mais interviennent hors antenne au centre de semi-liberté de Gagny et à Saint-Denis. Dans le 92, la quasi-totalité des accueillis viennent du QSL de Nanterre (quartier de semi-liberté) à l'antenne de Nanterre, quasiment plus d'entretiens à la maison d'arrêt de Nanterre. Au total, l'essor des suivis de personnes en semi-liberté se poursuit.

- **L'hébergement.** Par mesure d'économie, le **mrs** a dû réduire son parc de chambres qui est passé progressivement de 31 chambres en début d'année à 25 au 31 décembre 2025 ; la recherche de solutions d'hébergement moins onéreuses a abouti à la signature d'une convention avec un nouvel hôtel. La proportion d'accueillis hébergés dans les chambres **mrs** a baissé en 2025 passant de 9 % à 7 % et le nombre de nuitées est passée de 10229 en 2024 à 9464. La durée moyenne d'hébergement a augmenté et en moyenne dépasse cinq mois.

Cependant, on peut se réjouir de constater que le nombre de sorties « positives » de ces chambres vers un logement plus pérenne a sensiblement augmenté, passant de 63 % en 2024 à 70 % en 2025 et ce, avec une très forte progression de l'accès à un logement autonome. Et le pourcentage de sorties dites négatives (inconnue – rue – hôpital ou détention) a diminué de moitié.

- **29 % des accueillis ont accédé à un emploi ou à une formation.** Ces résultats peuvent paraître modestes mais ils sont le résultat d'une politique d'accueil du **mrs** sans aucune forme de « sélection ». Or, plus de 50 % des personnes suivies souffrent de troubles psychiques et/ou d'addictions. Leur fragilité, leur instabilité, leur difficulté à s'inscrire dans le long terme et bien souvent leur comportement inadapté sont autant de freins pour accéder à l'emploi.

**Il faut ajouter que 60 % des personnes hébergées par le mrs ont trouvé un emploi ou une formation dans l'année.** Ce pourcentage est en nette augmentation, il n'était que de 43 % en 2024. Les chiffres confirment l'hypothèse structurante du **mrs** : la stabilisation résidentielle est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

## I. Le mrs en 2025

### ■ Un ancrage régional

Le **mrs** est bien implanté en Île-de-France avec quatre antennes : à Paris 11<sup>e</sup>, dans les Hauts-de-Seine à Nanterre (92), en Seine-Saint-Denis à Bobigny (93) et dans le Val-de-Marne à Créteil (94). Dans le cadre de son activité initiée en détention (SID), ses bénévoles interviennent et pour certains tiennent des jours de permanences dans les établissements pénitentiaires rattachés à ces quatre antennes : la Santé, le centre pénitentiaire de Nanterre, Fresnes, Gagny et Saint-Denis.

### ■ Les équipes

- **Fin 2025, l'association compte au total 48 bénévoles** qui se répartissent ainsi :
  - 40 personnes effectuent un travail de terrain dans les quatre antennes. Le renouvellement des équipes d'accueillants a fonctionné avec l'arrivée en 2025 de plus de 15 nouveaux bénévoles. A noter, la présence de plus en plus fréquente au sein de nos équipes d'étudiants intéressés par le domaine d'activité du **mrs** qui entre plus ou moins directement dans leurs cursus. Ce renfort est évidemment très positif pour le **mrs** mais présente l'inconvénient d'un manque de disponibilité (cours, travail) et par ailleurs de ne pas pouvoir s'inscrire dans la durée (année scolaire).
  - Dix administrateurs dont trois sont aussi en responsabilité dans les antennes.
  - Cinq personnes rattachées au siège constituent le bureau. Elles sont chargées de l'organisation et de la gestion de l'association
  - Quelques bénévoles hors antennes interviennent dans des domaines spécifiques, comme la communication, la recherche de fonds et l'informatique.
- **Le bénévolat est une spécificité du mrs depuis sa création.** Son montant est évalué à 500 000 euros en 2025. Il représente 94 % des recettes.  
*Méthode de calcul : nombre de bénévoles x temps estimé x rémunération moyenne d'un CPIP.*
- **Les salariés de l'association** sont trois à temps plein :
  - une assistante administrative et comptable, pivot de l'administration du **mrs** au siège ;
  - deux travailleurs sociaux ; chaque éducateur spécialisé intervient sur deux antennes. Leurs fonctions principales sont le soutien technique auprès des bénévoles, le suivi des hébergements, les relations avec les gérants d'hôtels et les SIAO.
- **Des équipes formées**
  - Pour les **nouveaux bénévoles** arrivés dans l'année, une formation d'une journée entière est organisée en interne. Cette année pour la première fois, une CPIP (conseillère d'insertion et de probation) a traité du parcours judiciaire, des peines, de leur exécution et de l'organisation et du rôle des SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation). Sur les autres sujets, ce sont des bénévoles expérimentés qui interviennent : organisation, éthique, positionnement du **mrs** - la préparation à la sortie (SID) - l'hébergement – l'emploi et la formation. Deux sujets restent à traiter début 2026 : les spécificités du premier accueil et les problématiques de santé. A son arrivée au **mrs**, chaque nouveau bénévole reçoit le « livret de l'accueillant », document de référence sur l'objectif, l'éthique et les

méthodes de l'association. Le nouveau bénévole assiste d'abord à des entretiens en binôme avec un accueillant d'expérience puis il mène des entretiens toujours en binôme ; enfin, après plusieurs mois, il peut accueillir seul.

- **Des formations à la carte** proposées par la FARAPEJ (Fédération des associations réflexion-action-prison et justice) ouvertes à tous sur des thèmes liés à la délinquance, le parcours pénal, le fonctionnement de la justice, etc.
- Plusieurs accueillants ont aussi été invités à des formations organisées par les SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation).
- o **Des équipes bien soutenues par les éducateurs spécialisés, les responsables de chaque antenne et l'ensemble des accueillants plus expérimentés.**  
Tous les accueillants ont été conviés à des **réunions d'analyse des bonnes pratiques** qui, en 2025, ont été reconduites sur le dernier semestre selon les mêmes modalités que l'année précédente, c'est-à-dire animées par un professionnel extérieur spécialement formé à ces techniques. Les participants peuvent y exprimer d'éventuels blocages ressentis au cours de leurs suivis, en partageant ce vécu émotionnel et ces difficultés. Ils peuvent avec l'aide de la dynamique de groupe soulever les problèmes, mieux les comprendre, prendre du recul, y trouver du réconfort et souvent trouver des solutions pour aboutir à une amélioration des suivis.
- o **La souscription à un contrat de maintenance informatique** permet de répondre plus facilement aux problèmes qui se posent aux utilisateurs.

## ▪ La gouvernance

- o **Le conseil d'administration** : il s'est réuni trois fois durant l'exercice.
- o **Le bureau** : s'est enrichi depuis avril 2025 d'une vice-présidente chargée d'assister la présidente dans ses démarches pour augmenter la visibilité de l'association. Donc cinq personnes : présidente, secrétaire général, trésorier et deux vice-présidents.
- o **Le comex**, pour « comité exécutif », se réunit mensuellement. Il s'agit d'un « bureau élargi » des responsables et de quelques administrateurs particulièrement impliqués dans le fonctionnement, notamment informatique et/ou des représentants des commissions. Les orientations et les décisions sont essentiellement prises de manière collégiale.
- o **Les commissions du mrs** : idéalement composées de membres issus de différentes antennes, elles effectuent un travail en profondeur selon des axes définis en réunions de bureau et/ou d'antenne.
- **La commission communication**. Son rôle : les deux parutions de « La lettre du mrs », l'actualisation du site du mrs, la récolte de fonds et recherche de mécénats de compétences, les contacts avec des fondations, la participation à divers événements pour mieux faire connaître le mrs et rechercher des bénévoles (forums des associations) et l'organisation d'évènements : le concert du 2 octobre salle Cortot a été d'une grande qualité.
- **La commission hébergement**. Se réunit à mi-année et en fin d'exercice pour faire le bilan des hébergements des quatre antennes, aborder la question des hébergements dits « ventouses » et des précautions à prendre à leur égard, échanger sur la décision et les critères d'hébergement, le contrat individuel de suivi social, l'étude précise des rotations des chambres, etc.

- **La commission emploi.** Axée sur la recherche de nouveaux partenariats, l'actualisation de la note partenariats-emploi, la constitution d'un inventaire des dispositifs premières heures (DPH) en Île-de-France, etc.
- **La commission santé.** A la suite des départs non remplacés de ses membres, elle n'a pu remplir son rôle qui est d'actualiser régulièrement les répertoires des lieux de soins de proximité, d'assurer les contacts avec des partenaires-santé, de rechercher des formations sur les problématiques de santé, etc.
- o **Une santé financière suivie de près.** (Cf : le rapport financier)  
Face à une baisse des recettes, un plan d'actions a été mis en place au cours de l'année pour redresser la situation et réduire le déficit. Une importante réduction des dépenses a permis de ramener le déficit de 80 520 euros enregistré en 2024 à 40 739 euros cette année. La trésorerie, à 418 000 euros à la clôture de l'exercice, demeure suffisante pour faire face aux engagements à court terme et aux décalages de versements des subventions.

## II. L'activité globale

Pour réaliser sa mission d'aide à la réinsertion des personnes sorties de prison depuis moins de 6 mois ou placées sous main de justice, le **mrs accueille et suit** en entretiens individuels, sur la base du volontariat et sur rendez-vous, les personnes majeures en situation régulière. Le **mrs** intervient aussi en détention en amont de la sortie pour des **suivis initiés en détention** ou SID ainsi que dans des établissements de **semi-liberté**.

Les accueillants bénévoles agissent toujours dans le **prolongement de l'action des SPIP**. De la qualité de la communication avec ces services en milieu ouvert comme en milieu fermé dépend l'activité du **mrs**. En effet, plus de 80 % des accueillis nous sont adressés par les SPIP, une minorité par d'autres associations ou institutions partenaires ou encore par le bouche-à-oreille.

### ▪ Activité d'accueil et de suivi en antenne

		2023	2024	2025
<b>Accueillis reçus dans l'année</b>		812	860	867
<b>Nouveaux dossiers</b>		473	560	450
<b>Nombre TOTAL d'entretiens</b>		2855	2695	2414
<b>dont entretiens hors SID</b>		2715	2546	2287
	<b>en %</b>	95,1 %	94 %	95 %
<b>dont entretiens SID</b>		140	149	127
	<b>en %</b>	4,9 %	6 %	5 %

Toutes antennes confondues, on a enregistré **867 accueillis dont 450 nouveaux** lors de **2414 entretiens**. Si on compare ces chiffres à ceux de 2024, on constate que le nombre d'accueillis a légèrement augmenté tandis que le nombre d'entretiens est en légère baisse.

Le nombre des accueillis qui se sont engagés dans un **suivi dit long** de 4 entretiens ou plus s'est élevé en 2025 à 186, soit 21,5 % des accueillis, en diminution par rapport aux 24,5 % de 2024. Ce marqueur de la fidélisation des accueillis est à suivre de près.

### ▪ **Activité de suivis initiés en détention SID**

Il n'y a quasiment plus d'activité SID dans le 92. Dans le 93, les équipes du **mrs** n'interviennent plus qu'en milieu ouvert à Saint-Denis et au centre de semi-liberté de Gagny mais l'activité en détention reste soutenue à Paris avec des permanences hebdomadaires de bénévoles **mrs** à la Santé et à Fresnes dans le 94.

L'activité SID est le reflet des relations entretenues avec les SPIP milieu fermé. Elle peut rapidement se trouver impactée en cas de changement d'équipes. Le turn-over parfois important des services pénitentiaires oblige fréquemment à retisser les liens.

Ces entretiens en détention ont pour but de présenter le **mrs** et sa démarche d'aide aux détenus dont la sortie est proche. Ceux-ci sont ensuite invités à reprendre contact avec le **mrs** dès leur sortie. A la demande du CPIP (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation), le **mrs** est amené à faire régulièrement avant leur sortie des domiciliations afin que ces personnes puissent engager les premières démarches administratives, notamment pour l'obtention de la carte nationale d'identité sans laquelle rien n'est possible (minima sociaux, emploi, formation, hébergement, etc.).

Chaque entretien est suivi d'un bilan avec le CPIP référent.

	2023	2024	2025
<b>Détenus vus en détention</b>	156	134	118
<b>Nombre d'entretiens</b>	140	137	120
<b>Nombre de détenus venus au moins 1 fois à l'antenne</b>	53	48	30

## III. **Caractéristiques et problématiques du public accueilli**

### ▪ **Les caractéristiques démographiques**

		2023	2024	2025
<b>Genre</b>	Masculin	97,8 %	97 %	97 %
	Féminin	2,2 %	3 %	3 %
<b>Âge</b>	18/24 ans	10,2 %	8 %	8,4 %
	25/40 ans	46,5 %	50 %	46,4 %
	41 ans et +	43,3 %	42 %	45,2 %
<b>Nationalité</b>	Français ou UE	83,6 %	85 %	85 %
	Étrangers hors UE	16,4 %	15 %	15 %
<b>Formation</b>	Niveau = ou > au CAP*	22 %	22 %	20 %
<b>Situation pénale</b> (au 1 <sup>er</sup> entretien)	Récidivistes	50,1 %	47 %	45 %

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente. Toutes les personnes pour lesquelles le niveau d'étude n'est pas renseigné sont considérées comme ayant un niveau inférieur au CAP.

Ces données sont globalement très stables d'une année sur l'autre.

Cependant on observe en 2025, une certaine augmentation de la catégorie des plus de 41 ans qui est presque aussi représentée que celle des 25/40 ans jusqu'alors toujours majoritaire.

La formation qui se situait déjà à un niveau très bas les années précédentes, continue de baisser, alors qu'on pourrait légitimement espérer l'inverse... 20 % des accueillis ont un niveau égal ou supérieur au CAP. C'est bien peu, d'autant qu'il s'agit de déclaratif et d'une moyenne des quatre antennes. Or on relève dans le 93 un chiffre encore bien inférieur soit 10 %. Ce faible niveau constitue évidemment un frein supplémentaire pour l'accès à l'emploi et la réinsertion.

Le pourcentage de récidivistes lors du premier entretien au **mrs** bien qu'encore très élevé poursuit sa lente mais constante diminution. On parle ici de récidive au sens commun de répétition, c'est-à-dire ayant commis une nouvelle infraction quelle que soit sa qualification juridique.

### ▪ **La nature du délit**

Actes de violence en milieu familial ou non, trafics de stupéfiants, vols divers et délinquance sexuelle représentent les principaux motifs d'incarcération des personnes accueillies par le **mrs**.

### ▪ **Un public confronté à de multiples difficultés**

#### ○ **La situation administrative à régulariser**

Pour l'accès aux droits, il faut réaliser nombre de démarches souvent complexes avec parfois certains délais qui retardent d'autant la recherche d'emploi et le chemin vers l'autonomie.

A noter un certain progrès concernant les cartes nationales d'identité (CNI), il est plus rare que les personnes sortent de détention sans elle. Lorsqu'ils sont SDF, le risque de vol de cette précieuse CNI reste élevé mais il existe désormais une procédure d'urgence pour la renouveler plus rapidement.

#### ○ **Un état de santé physique et surtout psychique très souvent fragile**

les empêchent, même accompagnés par le **mrs**, de pouvoir entamer directement des démarches de réinsertion efficaces. Plus de 50 % des accueillis déclarent avoir des problèmes de santé. Le plus souvent pour des troubles psychiques associés ou non à des addictions, la plus représentée étant l'alcool devant d'autres addictions aux produits illicites. Tous les accueillants du **mrs** ressentent cette difficulté supplémentaire d'autant que, bien souvent, ces pathologies ne sont pas la priorité des accueillis qui doivent faire face à beaucoup d'autres problèmes. Les accueillants du **mrs** auront à faire un difficile et parfois long travail de persuasion pour amener les accueillis concernés à prendre conscience de leurs problèmes et à se soigner.

#### ○ **Un niveau scolaire et de qualification professionnelle très faible (Cf. plus haut)**

Auquel il faut ajouter bien souvent une incapacité des accueillis à manier les outils numériques de plus en plus présents dans la vie quotidienne, ce qui les marginalise un peu plus encore.

#### ○ **Des difficultés d'hébergement**

Plus de 50 % des personnes sortant de prison accueillies au **mrs** sont sans domicile fixe, ce qui est bien sûr un obstacle majeur pour une réinsertion réussie.

- **Le marché de l'emploi**  
Même s'il est nettement plus favorable qu'il y a quelques années dans la région Île-de-France, il n'est pas toujours adapté à ce public le plus souvent très éloigné de l'emploi.
- **La précarité**  
Les personnes sortant de prison sont souvent dans un état de dénuement extrême : sans domicile, sans soutien familial ou amical, sans formation, sans emploi, sans moyens de subsistance donc...

**Les actions du mrs sont adaptées pour accompagner et aider concrètement et globalement les accueillis à faire face à chacune de ces nombreuses difficultés.**

## IV. Les actions du mrs

### ▪ Les principes

Le **mrs** agit **dans le prolongement des services pénitentiaires et en lien avec les SPIP** (service pénitentiaire d'insertion et de probation) lorsque l'accueilli est sous main de justice.

Par le biais **d'entretiens individuels sur rendez-vous**, d'une écoute attentive et bienveillante et d'un vrai dialogue, une relation de confiance s'établit. Il convient alors, une fois le cadre posé, de passer à des actions concrètes tout en hiérarchisant les priorités en fonction de la situation de la personne. Les bénévoles accompagnent les accueillis dans l'ensemble de leurs démarches. Il s'agit bien d'un **accompagnement global** : administratif, dans leurs recherches de formation ou d'emploi, dans leurs recherches d'hébergement et pour l'accès aux soins.

Le suivi se fait **avec le soutien de divers partenaires** que l'association a su s'attacher au fil des ans.

### ▪ Les actions pour les démarches administratives

#### ○ L'élection de domicile ou domiciliation administrative

Sans adresse, aucune insertion durable n'est possible. Avoir une adresse unique est un préalable indispensable pour initier toutes les démarches administratives quelles qu'elles soient : RSA, renouvellement d'une carte d'identité, PUMA (protection universelle maladie), inscription à France Travail, etc. Les organismes agréés pour les élections de domiciles sont rares en Île-de-France et le plus souvent limités par des quotas. En 2025, le **mrs** a domicilié plus de 90 % des nouveaux accueillis des quatre antennes. Le nombre de domiciliations en cours est toujours supérieur au nombre des domiciliations car elles sont souvent prolongées au-delà d'un an pour permettre de finaliser un suivi, ceci à l'initiative du **mrs** ou à la demande des CPIP. Passer régulièrement chercher son courrier dans les antennes du **mrs** est une obligation à laquelle les accueillis s'engagent par écrit. S'ils ne le font pas, ils s'exposent, après rappel, à être radiés car le **mrs** n'est pas autorisé à conserver le courrier au-delà de trois mois.

- **La préparation de la sortie en détention (Cf : chap. II SID)**  
Il s'agit de permettre, grâce à une élection de domicile **mrs**, d'avancer avant la sortie sur certaines démarches administratives notamment pour la délivrance de la CNI sans laquelle aucune autre démarche ne sera possible.
- **L'accompagnement pour d'autres démarches administratives**
  - Mettre à jour des pièces d'identité et des permis de séjour puisque le **mrs** ne peut pas prendre en charge les personnes si elles ne sont pas en situation régulière sur le territoire français.
  - S'inscrire au plus vite sur le site de France Travail, déposer des demandes de RSA, de réactivation de couverture maladie, obtenir la couverture santé solidaire (CSS), la carte solidarité transport, ouvrir un compte bancaire, se mettre en règle avec les impôts, constituer le plus tôt possible un dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) pour l'hébergement et le logement ;
  - En parallèle, faire ou actualiser une demande de logement social puis un recours DAHO/DALO (droit à l'hébergement opposable et droit au logement opposable). Cette longue liste de démarches n'est pas exhaustive. Les personnes accueillies sont aidées par leur accueillant référent pour établir et suivre les priorités. Les démarches sont consignées et cosignées dans un « **contrat de suivi individuel** ».
- **Les actions face aux problématiques de santé**  
Devant certains problèmes de santé, notamment psychiatriques et/ou d'addictions, le but sera prioritairement de favoriser l'accès aux soins. Ce qui suppose l'adhésion de la personne, donc à la fois d'actionner des leviers de persuasion et d'avoir connaissance des adresses adaptées pour une orientation vers des structures spécialisées partenaires, de préférence gratuites et géographiquement proches (CSAPA pour les addictions, Aporia, Aurore, le Pass justice Pierre Nicole, Créteil solidarité etc.) et pour les troubles psychiques, la consultation extra-carcérale de Sainte-Anne, les consultations hospitalières, l'EPOC, les CMP, etc.). Les pathologies duelles qui associent troubles psychiques et addictions sont fréquentes et demandent, pour obtenir des résultats, une double prise en charge. Les éducateurs spécialisés sont d'un grand soutien face à ces problématiques complexes. La prise de contact avec le CPIP est indispensable pour vérifier l'existence ou non d'une obligation de soins et ne pas court-circuiter une prise en charge en cours mise en place par la justice.
- **L'aide à la recherche de formation**  
Notamment pour les plus jeunes en lien avec les missions locales qui prennent en charge d'une façon assez globale les jeunes de moins de 26 ans car ils n'ont pas accès au RSA. Des initiations ou formations au numérique par des associations partenaires spécialisées comme Emmaüs Connect sont précieuses.
- **L'aide à la recherche d'emploi**  
Vis-à-vis des accueillis comme des employeurs potentiels, le **mrs** met l'accent sur les savoir-faire et les savoir-être plutôt que sur les diplômes et les expériences professionnelles qui font souvent défaut à nos publics. Les bénévoles apportent leur aide à la rédaction de CV dits « de compétences ».

- **Les différents partenariats emploi**  
Pour un accompagnement efficace et une bonne orientation, le **mrs** s'appuie sur des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs et des entreprises d'insertion.
- **France Travail**  
*Avec toujours le principe de non-substitution du **mrs** au service public de l'emploi.*
  - Le site de France Travail permet d'inscrire un accueilli ou de renouveler son inscription, de répondre en ligne à des offres d'emploi, de créer un espace personnel pour les accueillis ayant de l'expérience, ce qui leur permet de recevoir des offres ciblées.
  - Le conseiller France Travail peut prescrire un accompagnement renforcé, notamment pour les bénéficiaires du RSA.
  - Idéalement, un référent est dédié au **mrs**.
  - L'équipe Entreprise IAE de Paris envoie des offres dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.
  - La plateforme de l'inclusion pour postuler sur des chantiers ou entreprises d'insertion. Il suffit que l'un des critères de niveau administratif 1 soit validé - le premier étant d'être allocataire du RSA, la majorité des accueillis du **mrs** le valide. Mais on constate en 2025 comme déjà les deux années précédentes qu'un nombre important d'offres, surtout à Paris, exigent des compétences ne relevant pas de l'insertion, ce qui explique le peu de retours positifs pour les accueillis qui ont postulé alors qu'ils arrivent à être recrutés dans le secteur classique sans passer par l'insertion. A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, c'est majoritairement dans ce secteur de l'insertion que les accueillis ont trouvé un emploi.
- **Les missions locales**  
Les accueillis de moins de 25 ans n'ont pas droit au RSA. Certains peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune.
- **Les collectivités territoriales de nos départements d'implantation**  
Elles adressent régulièrement au **mrs** des offres et organisent des sessions d'information et de recrutement qui sont proposées aux accueillis.
- **Les autres partenaires ; les structures de l'inclusion**  
Outre leur repérage possible sur la plateforme de l'inclusion, des liens ont été développés avec certains d'entre eux, et cette connaissance mutuelle bénéficie aux accueillis (Halage - Espace - Humando - Secours Emploi - Emmaüs insertion - Arès - L'îlot chemin vert - Carton plein – Ateliers sans frontière, etc.). De telles structures sont essentielles pour permettre à certains accueillis éloignés de l'emploi une réadaptation progressive au travail. Avec notamment les dispositifs premières heures DPH dans des structures comme : La conciergerie solidaire – La mie de pain – Caritas – régies de quartier, etc. Les files d'attente sont souvent longues.
- **Les associations partenaires spécialisées en recherche d'emplois sont nombreuses.**  
Il est à noter qu'à l'inverse du **mrs** leur accueil est presque toujours sélectif : Wake Up Café, J2C, SPILE, Faire, SJT, La Cravate Solidaire, etc.

## ▪ Les actions pour l'hébergement

### ○ L'offre plurielle d'hébergements financée par le mrs

- **L'hébergement d'urgence** qui est et doit rester exceptionnel dans des chambres d'hôtel louées à la nuitée.

- **L'hébergement en chambres mrs** louées au mois en hôtels meublés et qui bénéficient de l'ALT (allocation de logement temporaire). Par mesure d'économie, le parc hôtelier du **mrs** a dû être réduit progressivement au cours de l'année. Il est passé de 31 chambres début 2025 à 25 au 31 décembre. Quel que soit le mode d'hébergement, il est demandé à chaque personne hébergée une participation financière de 1 à 14 euros par nuitée selon ses ressources dans le but de la responsabiliser ; les personnes hébergées s'engagent en signant une convention d'hébergement et un contrat individuel de suivi social de réinsertion.

Le travail des éducateurs (visites systématiques des chambres et contacts avec les gérants) permet de mieux anticiper les problèmes.

On distingue :

✓ **Les chambres classiques dites de « stabilisation »** pour un hébergement de quelques semaines à plusieurs mois qui permettent avec l'accompagnement global **mrs** de se poser pour effectuer les démarches de réinsertion en attendant d'un hébergement plus pérenne.

✓ **L'hébergement relais vers l'autonomie** pour les accueillis en phase de réinsertion professionnelle sérieuse et en capacité d'autonomie à court ou moyen terme. Ils doivent s'acquitter de leur participation financière mensuellement et sont accompagnés pour la gestion de leur budget jusqu'à l'accession à un logement en résidence sociale ou tout autre hébergement autonome (location dans le parc privé ou social, colocation).

✓ **Le mrs a signé une convention avec la DISP** (direction interrégionale des services pénitentiaires) **pour accueillir des personnes DDSE (détenues à domicile sous surveillance électronique ex-bracelet électronique)** orientées par les SPIP. Le **mrs** s'engage à les héberger et à les suivre en coordination avec les services pénitentiaires du milieu ouvert.

### ○ L'hébergement chez des partenaires, majoritairement CHRS mais aussi résidences sociales, via les SIAO

Les dossiers sont montés par les accueillants référents et sont obligatoirement validés par les travailleurs sociaux qui entretiennent des relations serrées avec ces services pour permettre :

- soit un accès direct le plus rapide possible pour tous ceux qui n'ont aucune solution d'hébergement familial ou amical et que le mrs ne peut loger ;
- soit un accès à la suite d'un hébergement en chambre mrs.

**L'hébergement est un besoin cardinal mais c'est aussi la pierre d'achoppement... L'insuffisance de structures d'accueil et de suites d'hébergements et de logements sévit toujours cruellement en 2025 en Île-de-France.**

▪ **Les aides matérielles en nature hors hébergement**

Elles sont réservées aux accueillis sans aucunes ressources et sont accordées exclusivement au cours d'un entretien dans le cadre d'un suivi par le **mrs**.

Le coût total de ces aides matérielles représente sur l'année **22 646 euros** pour les 4 antennes, soit en moyenne un coût de **26 euros par accueilli** et de **9 euros par entretien**. On répertorie différents types d'aides.

- **Aide au transport sous forme de passe Navigo**  
Pour les accueillis en attente du RSA et les jeunes : hors hébergement, elle représente le poste principal parmi les aides fournies par le **mrs**.
- **Aide alimentaire et de première nécessité**  
Le **mrs** privilégie l'orientation vers des lieux de distribution de repas gratuits dont il tient la liste à jour. En dépannage, il peut proposer des tickets sandwiches, des tickets services. A Paris, l'adhésion à la Banque alimentaire qui permettait de donner des colis alimentaires a été suspendue (trop faibles quantités – pas de choix – produits inadaptés - péremption...)
- **Kits téléphone avec carte prépayée**  
Ce qui permet aux accueillis de mener des démarches de réinsertion et de rester en contact avec leur accueillant-référent.
- **Aide à l'obtention du permis de conduire et du permis de cariste (CACES)**  
Intéressante pour trouver un emploi et pour redonner confiance en eux aux accueillis, elle suppose un financement dédié ainsi qu'un accompagnement très serré pour éviter les abandons et les échecs.

	2023	2024	2025
<b>Aides de première nécessité</b>	7,3 %	25 %	39 %
<b>Transport</b>	62,4 %	48 %	44 %
<b>Divers (kit téléphone, photos...)</b>	30,3 %	27 %	17 %

## V. Les résultats des activités 2025

▪ **L'activité pour l'insertion administrative a été très soutenue**

C'est un préalable indispensable. On a vu au chapitre IV l'importance de l'élection de domicile et autres démarches. La gestion et la distribution du courrier représentent un travail non négligeable qui n'autorise aucune interruption. En 2025, le **mrs** a domicilié pour la première fois ou renouvelé 816 personnes sur les quatre antennes . Le nombre de domiciliations en cours est supérieur car elles sont souvent prolongées au-delà d'un an pour permettre de finaliser un suivi, ceci à l'initiative du **mrs** ou à la demande des CPIP. En 2025, 1315 personnes étaient domiciliées ou l'ont été au cours de l'année.

Passer régulièrement chercher son courrier dans les antennes du **mrs** est une obligation. Cependant en 2025, le **mrs** a dû procéder à 343 radiations.

▪ **L'hébergement en chambre mrs en 2025 : 9464 nuitées**

	2023	2024	2025
<b>Nombre d'accueillis</b>	812	860	867
<b>Nombre d'hébergés</b>	81	77	60
<b>Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis</b>	10 %	9 %	7 %
<b>Durée moyenne hébergement</b>	136	133	158
<b>Participation financière des hébergés</b>	41 912 €	32 876 €	26 749 €
<b>Participation financière par hébergé</b>	517 €	427 €	446 €
<b>Participation financière par jour d'occupation</b>	3,81 €	3,21 €	2,83 €

Avec un parc de 31 chambres début 2025, ramené à 25 en fin d'année, le nombre d'hébergements **mrs** a diminué. Seulement 7 % des accueillis ont pu être hébergés cette année. Le **nombre de nuitées** a aussi baissé. Tandis que la durée moyenne d'hébergement a augmenté et dépasse en moyenne 5 mois.

La participation financière des hébergés poursuit malheureusement sa baisse (26 749 euros contre 32 876 euros en 2024). Il est à noter que cette baisse ne touche que les trois antennes de banlieue, Paris a maintenu le chiffre de 2024.

Cette baisse des participations financières des accueillis est à corréliser notamment avec la franche diminution du nombre de nuitées-relais : 498 nuitées contre 1415 en 2024. Or, ces nuitées en chambres relais sont réservées aux accueillis les plus avancés dans leur réinsertion et aptes à s'acquitter d'une participation financière mensuelle.

Il est donné priorité aux candidats en adéquation avec les demandes des SPIP quant à l'hébergement. Cependant, en 2025, la proportion d'accueillis hébergés par le **mrs** et remplissant les conditions pour un remboursement par l'administration pénitentiaire a diminué, passant de 71 % en 2024 à 67 %.

Les hébergements DDSE, acceptés par le **mrs** selon la convention spécifique signée avec la DISP sont en légère progression. Aucun hébergement dit d'urgence en 2025.

▪ **L'insertion par un hébergement plus pérenne pour 70 % des accueillis hébergés en chambre mrs**

**Les sorties** de chambre **mrs** vers un logement autonome sont en augmentation très nette de 9 à 35 %, les passages vers les CHRS et les résidences sociales via les dossiers SIAO sont en baisse de 54 % en 2024 à 35 % cette année et ce, malgré les liens serrés que maintiennent les deux éducateurs spécialisés du **mrs** avec les équipes des SIAO.

Globalement, ces résultats sont encourageants car le pourcentage de sorties d'hébergements négatives dites « inconnus » a massivement baissé de 31 % en 2024 à 16 % cette année.

	2023	2024	2025
<b>Logement autonome = à leurs frais</b>	25 %	9 %	35 %
<b>Hébergement en structure associative (CHRS)</b>	37 %	54 %	35 %
<b>Hébergement relationnel</b>	19 %	6 %	14 %
<b>Inconnu/détention/rue/hôpital</b>	19 %	31 %	16 %

▪ **L'hébergement reste une clé pour entrer dans le monde du travail**

avec, en 2025, **60 %** des personnes hébergées dans des chambres **mrs** qui ont accédé à un emploi ou une formation. Ces chiffres sont en nette progression par rapport aux 43 % enregistrés en 2024 ; ils attestent de l'importance de l'hébergement pour une réinsertion professionnelle.

▪ **L'insertion par l'emploi ou la formation professionnelle pour 29 % des accueillis**

	2023	2024	2025
<b>Ont trouvé un emploi</b>	38 %	30 %	23 %
<b>Ont suivi une formation</b>	9 %	11 %	9 %
<b>Total insertion professionnelle</b>	47 %	39 %	29 %

Les résultats de l'insertion professionnelle par l'emploi et la formation sont établis à partir des accueillis ayant bénéficié d'un suivi long, c'est-à-dire de 4 entretiens ou plus en 2025 et, le cas échéant, en 2024. Sur ces 428 personnes :

- 97, soit 28 %, ont obtenu un emploi,
- 37, soit 9 %, ont obtenu une formation.

Au total, en raison du fait que ne sont comptés qu'une fois les accueillis ayant été en formation et en emploi durant leur suivi long, c'est 123 personnes, soit 29 % qui sont prises en compte dans le taux d'insertion.

Les emplois trouvés sont essentiellement issus des secteurs de la restauration, du bâtiment, de l'entretien des locaux et des espaces verts ou encore de la manutention et du magasinage. Les missions d'intérim sont souvent l'occasion d'une reprise du travail, y compris le travail temporaire d'insertion (TTI).

Malgré la qualité des suivis **mrs** et des partenariats noués, malgré une certaine amélioration du marché de l'emploi et l'existence de dispositifs d'insertion ouverts aux publics éloignés de l'emploi avec des formules qui permettent une entrée progressive et personnalisée dans l'emploi, **on ne peut se contenter de ces résultats qui sont largement freinés par :**

- les problématiques santé de plus en plus fréquentes et lourdes des personnes accueillies sans sélection préalable par le mrs,
- la surcharge proche de la saturation des structures publiques de soins psy,
- la baisse du niveau scolaire et de qualification des personnes suivies par le mrs,
- la réalité de la fracture numérique,
- mais aussi et surtout l'insuffisance cruciale des possibilités d'hébergement et de logement en Île-de-France.

## VI. Projets et orientations 2026

***En 2025, le mrs a démontré sa capacité d'adaptation et sa solidité institutionnelle. En 2026, porté par des équipes engagées, des partenaires fidèles et une gouvernance responsable, il poursuivra avec détermination son double objectif : accompagner individuellement et globalement vers l'autonomie et prévenir la récursive.***

- **Revenir à l'équilibre financier** : c'est vital et c'est possible, en suivant le plan d'actions engagé cette année et sous condition de conserver la confiance et les soutiens financiers actuels.
- **Poursuivre les recrutements de bénévoles** pour maintenir les effectifs de toutes les antennes et surtout les **fidéliser** pour que chaque antenne ait suffisamment de bénévoles chevronnés capables de participer à la **formation des nouveaux** et idéalement de prendre des **responsabilités** au sein du **mrs**.
- **Renforcer le conseil d'administration** en introduisant de nouvelles compétences intérieures et extérieures à l'association pour assurer son avenir.
- **Pour l'hébergement** : en complément de nos éducateurs spécialisés se doter d'un **bénévole exclusivement chargé de l'hébergement** dans le but de rechercher des hôtels moins chers, des solutions alternatives au SIAO, de travailler sur une meilleure rotation des chambres pour se donner plus de chances d'aider des accueillis motivés. **Poursuivre les relations avec les SIAO**. Participer activement aux **groupes de travail « hébergement- logement »** organisés par le SPIP 75.
- **Relancer les commissions mrs emploi et santé** qui ont marqué une pause en 2025 faute de ressources humaines disponibles. Axer le travail de la **commission communication** sur la recherche de financements et une meilleure visibilité du mrs.
- **Structurer le pilotage informatique** : à la suite du départ du responsable informatique, son remplacement rapide est impératif. Il s'agit d'un poste-clef permettant de vérifier régulièrement le bon fonctionnement et l'adéquation des outils informatiques aux besoins du terrain, de veiller à la simplification de leur usage tout en garantissant un haut niveau de sécurité des systèmes et des données.
- **Conserver et développer les liens privilégiés avec les SPIP** du milieu ouvert et du milieu fermé.
- **Développer les partenariats** indispensables pour le **mrs** dont l'accueil est global et qui a besoin de s'appuyer sur des partenaires plus spécialisés.
- **Lutter contre la fracture numérique** en augmentant les compétences bureautiques et informatiques des accueillis via des partenaires spécialisés.
- **Mettre à disposition de nos accueillis une offre culturelle variée** par le biais de notre partenariat avec Cultures du cœur.

***Le soutien renouvelé des partenaires financiers et institutionnels du mrs demeure essentiel pour consolider cette dynamique et assurer l'avenir de l'association.***



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 **mrs 75**

7 Passage du Bureau 75011 PARIS  
Tél. 01 43 72 02 00 - [mrs75@mrsasso.fr](mailto:mrs75@mrsasso.fr)  
**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

## I. INTRODUCTION : les points saillants de l'activité 2025

### ■ **Activité**

L'activité reste soutenue avec nombre de personnes accompagnées à la suite d'un entretien initié à la maison d'arrêt de la Santé ou sur le plateau technique du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) milieu ouvert. Ce qui est plus inquiétant est que la moitié des accueillis déjà domiciliés sont connus du **mrs** depuis plus de 2 ans. Ceci témoigne de la difficulté de la désistance et de la réinsertion.

Le problème majeur reste la fidélisation de l'accompagnement puisque seul un quart des accueillis de l'année, même s'ils sont connus depuis longtemps, a bénéficié d'un suivi long (plus de 4 rendez-vous dans l'année).

Les problématiques de plus en plus lourdes chez les personnes qui se présentent avec beaucoup de pathologies duelles rendent plus difficile l'accompagnement vers l'autonomie.

### ■ **Emploi**

Environ 15 % des personnes accueillies en 2025 étaient en emploi ou formation ou en ont trouvé un. Ce pourcentage monte à 26 % pour les accueillis ayant eu un suivi long, et 73 % pour les personnes hébergées dans une chambre **mrs**. Ceci illustre bien l'importance de l'hébergement comme condition nécessaire et non suffisante à l'emploi.

Le dispositif « premières heures » reste un accès privilégié à l'emploi pour les personnes très éloignées de l'emploi et des contacts ont été établis, en plus de la Conciergerie Solidaire, avec la Mie de Pain, Caritas, une régie de quartier, etc. Les files d'attente sont toutefois longues.

En dehors des personnes orientées vers ce dispositif, 97 % des 15 % en emploi le sont dans des emplois classiques. Seules 2 personnes ont été recrutées par la Plateforme d'inclusion car les prérequis sont souvent trop élevés pour des emplois dits d'insertion et le dispositif a été complexifié y compris pour les personnes au RSA (revenu de solidarité active) qui relèvent de droit d'un emploi d'insertion.

### ■ **Hébergement**

L'accès à l'hébergement ou au logement adapté aux profils des accueillis reste un point dur qui limite l'efficacité de la réinsertion. L'instauration de réunions mensuelles avec la coordinatrice du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) a permis d'améliorer les préconisations. Reste qu'au-delà du manque systémique de logement et d'hébergement, manquent encore plus des places pour ceux qui ne relèvent pas des CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale), qu'ils soient très fragiles ou déjà en emploi.

Les recherches d'alternatives au SIAO pour ces publics semblent pouvoir déboucher pour les jeunes en emploi avec l'accès aux FJT (foyers de jeunes travailleurs) via la Ville de Paris, mais cela concerne un nombre très limité de personnes.

Pour l'hébergement dans les chambres du **mrs**, la systématisation de visites à domicile et de liens avec les gérants d'hôtel par les éducateurs spécialisés permet d'anticiper les problèmes. De plus, les chambres relais ont été réactivées.

Par ailleurs, le **mrs75** a hébergé cette année 4 personnes sous bracelet électronique et les demandes du SPIP se multiplient.

## ■ Relations avec le SPIP

La collaboration avec le SPIP 75 (service pénitentiaire d'insertion et de probation) s'est poursuivie avec la présence hebdomadaire de 3 bénévoles en alternance sur le plateau technique milieu ouvert et de 5 bénévoles qui assurent par roulement la permanence à la maison d'arrêt de la Santé.

En parallèle, le mrs75 participe aux réunions mensuelles des partenaires du SPIP. Malgré le recrutement d'un référent hébergement au SPIP, le groupe de travail hébergement-logement n'a pas pu se mettre en place en 2025. Cette mise en place est repoussée à 2026.

## ■ Renforcement du suivi des accueillis

Face à l'augmentation du nombre des personnes souffrant de troubles psychiques, la démarche initiée en 2023 par la commission Santé a été poursuivie, et un nouveau partenariat établi avec l'EPOC (espace psychanalytique d'orientation et de consultations).

Pour les SDF, les suivis sont souvent compliqués par la fracture numérique, la perte des papiers et des identifiants... Une réflexion est à mener de ce côté.

La Bagagerie 20 avec laquelle le mrs75 a un accord reste elle aussi peu utilisée, mais d'une grande aide pour les SDF qui y déposent leurs affaires.

Dans un autre registre, les offres Culture du Cœur sont également sous-utilisées.

## II. LE PUBLIC ACCUEILLI, SES CARACTÉRISTIQUES

### 1. Activité globale de l'antenne mrs de Paris

		2023	2024	2025
Accueillis reçus dans l'année		423	456	478
Nouveaux dossiers		249	281	221
Entretiens TOTAL		1 624	1 507	1 478
Entretiens HORS SID		1 530	1 408	1 389
	en %	94 %	93 %	94 %
Entretiens SID		94	99	89
	en %	6 %	7 %	6 %

- Le nombre de personnes accueillies continue d'augmenter d'environ 5 % par an. Aux 221 nouveaux qui sont venus en antenne, s'ajoute une vingtaine de domiciliations à la demande du SPIP pour des personnes qui n'ont pas vocation à être suivies par le mrs. Il s'agit en général de détenus qui doivent intégrer directement un CHRS ou un CHU mais qui ne peuvent le faire sans domiciliation. Parmi les autres, près de la moitié (144) ont déjà été accompagnés par le mrs dans le passé et reviennent après une nouvelle infraction ou après avoir perdu leur hébergement.
- Si le nombre d'entretiens global semble se stabiliser, le nombre d'accueillis ayant bénéficié d'un suivi long (allant de 4 à plus de 30 entretiens) baisse.

- La combinaison de l'augmentation du nombre d'accueillis et de la baisse du nombre d'entretiens s'explique en partie par l'augmentation du nombre de personnes vues en détention ou sur le plateau technique du SPIP, dont la fidélisation est plus aléatoire. C'est également représentatif de la multiplication de l'offre de partenaires spécialisés et de la baisse du nombre d'accueillants expérimentés.
- La majorité des personnes reçues ont été orientées par le SPIP (milieu fermé et milieu ouvert), les autres venant par le biais d'organismes à vocation sociale, d'associations partenaires ou par le bouche-à-oreille.
- **Fidélisation** (personnes ayant bénéficié de 4 entretiens et plus)  
Cet accompagnement sur la durée correspond à deux situations différentes :
  - des personnes très impliquées dans leurs démarches de réinsertion, mais toujours en attente tant d'un hébergement par le SIAO que d'un emploi, et qui ont besoin d'être régulièrement soutenues dans leurs démarches ;
  - des personnes extrêmement fragiles qui, du fait de problématiques lourdes (addictions, handicap, problèmes psychiatriques, récidives...) ont besoin d'un accompagnement progressif.
 En moyenne, le taux d'absentéisme aux rendez-vous (avec ou sans excuse) est de l'ordre de 30-35 %.

## 2. Données démographiques

		2023	2024	2025
<b>Genre</b>	Masculin	97 %	97 %	96 %
	Féminin	3 %	3 %	4 %
<b>Âge</b>	18/24 ans	11 %	8 %	7 %
	25/40 ans	43 %	49 %	47 %
	41 ans et +	46 %	43 %	46 %
<b>Nationalité</b>	Français ou UE	91 %	91 %	88 %
	Étrangers hors UE	9 %	9 %	12 %
<b>Formation</b>	Niveau = ou > au CAP*	18 %	22 %	20 %
<b>Situation pénale</b> (au 1 <sup>er</sup> entretien)	Récidivistes	57 %	54 %	47 %

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente. Toutes les personnes pour lesquelles le niveau d'études n'est pas renseigné sont considérées comme ayant un niveau inférieur au CAP.

## 3. Les problématiques du public accueilli

- **Le genre**  
En 2025, le nombre de femmes reçues (21, soit 4 %) est toujours presque aussi faible que les années précédentes. Si le parcours est similaire à celui des hommes, les solutions, en particulier d'hébergement, sont difficiles à trouver.
- **L'âge**  
Peu de jeunes majeurs ont été orientés, mais plus inquiétant, sur les 32 rencontrés, seuls 5, dont 4 hébergés, ont eu un suivi long.  
Le partenariat informel avec la mission locale Justice vers laquelle tous les jeunes de moins de 25 ans sans emploi ni formation sont systématiquement orientés a été poursuivi, ainsi que le lien avec des associations type SILOE. Néanmoins, nous constatons, comme l'ensemble des partenaires, une difficulté réelle à les fidéliser.

Des contacts ont été pris avec l'unité éducative en milieu ouvert du secteur (UEMO, qui dépend de la PJJ) pour réfléchir au transfert progressif de l'accompagnement de l'UEMO au **mrs** entre 18 et 21 ans pour éviter la rupture brutale à 21 ans.

#### ■ **Le niveau de qualification professionnelle**

Le manque de qualification et l'absence d'expérience professionnelle, comme les années précédentes, rendent problématique la recherche d'un emploi, d'autant plus que les structures d'insertion par l'activité économique sont de plus en plus exigeantes.

Identifier les compétences acquises par l'accueilli, même au travail « au noir », permet parfois de pallier l'absence de qualification. L'aider à prendre confiance en rédigeant avec lui un CV est une première étape qui permet de construire un projet professionnel réaliste en phase avec le marché de l'emploi.

#### ■ **La nature du délit**

Actes de violence, souvent sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, trafic ou consommation de drogues, escroqueries et vols ... d'une année sur l'autre, on retrouve une grande similitude dans la nature des délits avec un nombre croissant de condamnations pour violences conjugales.

Si les accueillis ont été condamnés pour un acte isolé ou pour les condamnés à des peines longues pour braquage mais souhaitant rompre avec leur parcours de justice, leur suivi pourra être de courte durée avec de sérieuses chances de réussite.

Si, au contraire, les causes sont multiples et incluent des troubles du comportement et des addictions, le suivi risque d'être long et doit s'appuyer sur d'autres partenaires.

#### ■ **La santé physique et mentale**

On constate en 2025 une augmentation sensible du nombre d'accueillis présentant des pathologies duelles (addictions et problèmes psychologiques ou psychiatriques).

Ces problèmes sont souvent niés ou présentés comme résolus dans un premier temps. Les addictions aux drogues sont particulièrement difficiles à détecter et le rôle des travailleurs sociaux est alors essentiel.

La concomitance des soins psychiatriques et d'addiction est indispensable pour le succès des soins.

Par ailleurs, le succès d'une action de réinsertion dépend de la prise de conscience de leurs difficultés par les accueillis. Les accueillants les incitent systématiquement, qu'ils aient ou non une obligation de soins, à consulter les structures médicales adaptées et insistent pour qu'un suivi se mette en place.

#### ■ **La récidive**

Le nombre de récidivistes (au sens réitération et non récidive légale) semble en baisse (de 62 % en 2022 à 54 % en 2023 et 47 % en 2025), mais ce chiffre reste incertain, compte tenu du nombre de personnes vues une seule fois et des condamnations sans prison ferme ab initio. Au premier entretien, un nombre non négligeable d'accueillis ne mentionne pas les précédentes condamnations s'ils n'ont pas été incarcérés. La grande majorité des récidivistes sont multirécidivistes, avec un enchaînement rue/détention qui rend très problématique leur démarche d'insertion. A titre d'exemple, plus du tiers des personnes accueillies sont connues du **mrs75** depuis plus de 2 ans, qu'il y ait eu ou pas une période d'interruption dans leur suivi.

La première incarcération, en tout cas pour les adultes, conduit parfois à une prise de conscience et à l'envie de sortir de la délinquance. Mais pour les jeunes issus de l'ASE (aide sociale à l'enfance) ou pris en charge par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), l'enchaînement est plus difficile à rompre.

### III. L'ACTION DU mrs 75

#### 1. Les principes d'action

Le **mrs75** intervient en complémentarité de l'action des services de l'administration pénitentiaire, des services sociaux et de différentes associations.

La relation de travail étroite avec ces services et associations, renforcée d'année en année, est déterminante. Un groupe de réflexion du SPIP auquel participent de nombreux partenaires, mis en place en 2023, permet une prise en charge plus concertée.

Le **mrs75** s'appuie sur :

- les acteurs sociaux de la ville de Paris, les associations et services départementaux pour aider les accueillis à faire valoir leurs droits préalablement à leur démarche de réinsertion ;
- des organismes de santé spécifiques tels que la consultation extra-carcérale de l'hôpital Sainte-Anne et les CSAPA (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ;
- des organismes spécialisés dans la formation et la recherche d'emploi des personnes sous main de justice, comme Dynamique Emploi (l'Îlot, Faire, J2C, Wake up Café...).

#### 2. L'équipe de bénévoles

Courant 2025, un tiers de l'équipe de bénévoles a été renouvelé avec en particulier l'arrivée de plusieurs étudiants et de 3 assistantes administratives bénévoles. Au 31 décembre 2025, l'équipe est numériquement au complet avec 20 bénévoles et deux éducateurs spécialisés (partagés entre les 4 antennes). L'enjeu reste la disponibilité des étudiants pour assurer plus d'une demi-journée par semaine.

Tous les nouveaux arrivants bénéficient d'une formation pratique de 2 mois organisée à l'antenne, basée sur un tutorat et sur des entretiens en double, d'une formation initiale d'une journée proposée par le siège et des formations aux outils Ulysse, SIAO et planning dispensées par les éducateurs spécialisés et des bénévoles chevronnés.

Cette formation est complétée, en fonction des besoins individuels, par les formations proposées par la FARAPEJ (Fédération des associations réflexion-action-prison et justice).

#### 3. Poursuivre et développer les partenariats

Les partenariats entretenus de longue date par le **mrs75** dans le domaine des soins, de l'hébergement et de l'emploi ont été maintenus. En 2025, le taux de rotation important des bénévoles a freiné le développement de nombre de nouveaux partenariats. La stabilisation des bénévoles en 2026 devrait être plus favorable. *Voir chapitres dédiés : Hébergement, Santé et « Insertion par l'Emploi ».*

## 4. Suivre les accueillis en grande difficulté

Le suivi des accueillis en grande difficulté implique pour l'équipe une approche spécifique qui s'appuie sur les travailleurs sociaux et comporte :

- l'identification des problèmes à prendre en compte et leur priorisation ;
- une approche personnalisée et attentive, de façon à construire une relation de confiance ;
- un accompagnement global des démarches ;
- des efforts pour faire accepter par l'accueilli une orientation vers une structure de soins, lorsque cela s'avère incontournable ;
- un suivi graduel de la réinsertion, incluant une reprise de celui-ci en cas de rechute.

## 5. Préparer la sortie des détenus : le suivi initié en détention (SID)

Le **mrs75** est présent chaque vendredi matin à la maison d'arrêt de la Santé dans le cadre de la préparation à la sortie.

En 2025, 5 accueillants assurent des entretiens avec des détenus signalés par les CPIP (conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation).

Ces entretiens permettent de présenter aux détenus l'association et sa démarche d'aide à la réinsertion. Les détenus sont ensuite invités à reprendre contact avec le **mrs75** dès leur sortie.

Chaque entretien est suivi d'un bilan avec le CPIP référent complété par une synthèse envoyée par mail.

Cette démarche permet également aux détenus dont la peine est loin d'être terminée de bénéficier d'une adresse postale permettant à l'administration pénitentiaire de leur faire ou refaire une pièce d'identité et le cas échéant de les orienter dès leur sortie vers une structure adaptée.

En 2025, 86 personnes ont été rencontrées en détention par un accueillant du **mrs75**.

### ■ Suivi initié en détention

	2023	2024	2025
Détenus vus en détention	90	96	86
Nombre d'entretiens	94	99	88
Nombre de détenus venus au moins 1 fois à l'antenne	23	25	16

Seuls 20% des détenus rencontrés ont été accompagnés par le **mrs75** après leur libération. La faiblesse apparente de ce chiffre tient au fait qu'un bon nombre des personnes rencontrées est toujours détenu. Ceci explique également qu'aucun n'ait pu bénéficier d'un hébergement.

## 6. Domicilier et agir pour les problèmes administratifs

### ■ Domiciliation

En 2025, 451 personnes ont été domiciliées ou redomiciliées pour 691 domiciliations actives à un moment de l'année. A fin 2025, 443 domiciliations sont actives (253 radiations, dont 162 par absence de contact).

A Paris, peu d'organismes domicilient et la plupart d'entre eux ont un quota annuel à ne pas dépasser. Le **mrs75** est de ce fait souvent la seule structure pouvant domicilier les détenus sortis de prison depuis moins de 6 mois ou qui sont encore sous main de justice.

#### ■ **Situation administrative des accueillis**

Le **mrs75** intervient régulièrement pour aider à :

- refaire en urgence la carte d'identité ;
- préparer des dossiers administratifs tels que demande de RSA (revenu social d'activité), de CSS (couverture solidarité santé), espace Ameli et carte Vitale, carte solidarité transport, ouverture d'un compte bancaire ;
- constituer le dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) si cela n'a pas été déjà fait par les assistantes sociales des SPIP ou des services de santé ;
- présenter une demande de logement social et un recours DAHO/DALO (droit à l'hébergement /au logement opposables) ;
- orienter vers des propositions d'hébergement ou de logement alternatives (résidences sociales hors SIAO, hôtel au mois...).

Il faut toutefois noter que à l'exception des séjours inférieurs à 3 mois, une majorité des personnes détenues à la prison de la Santé sortent avec des papiers d'identité. Le problème est qu'une fois à la rue ils les perdent.

### **7. Prendre en compte les problèmes de santé et d'addiction**

Un grand nombre d'accueillis ont un réel besoin de soins à leur sortie de détention, même lorsqu'il n'y a pas eu une injonction du juge.

Concrètement, en 2025, au-delà des consommateurs de drogue dure ou de personnes souffrant de troubles psychiatriques, nombre d'accueillis condamnés pour violence conjugale présentent des problèmes d'addiction.

La prise en compte des problèmes de santé dans l'accompagnement global proposé par le **mrs75** est absolument primordiale car il est très difficile pour une personne présentant des troubles psychologiques importants ou des addictions de construire un projet professionnel et de le mener à son terme.

L'intervention de l'accueillant va consister dans ce cas à amener la personne à prendre conscience des conséquences de son état de santé et à accepter un suivi avec le partenaire adapté, tels les CSAPA (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), par exemple le Centre Pierre Nicole (Croix-Rouge) auquel nous adressons régulièrement des accueillis ayant un besoin urgent de prise en charge et d'accompagnement psychologique. Cette structure peut proposer un hébergement pendant 3 mois, éventuellement renouvelable si les soins l'exigent. Le contact établi en 2024 avec EPOC (espace psychanalytique d'orientation et de consultations) a permis à quelques accueillis d'être reçus hors sectorisation et obligations, mais la mise en place de soins hors obligations reste marginale.

### **8. Agir pour l'insertion par l'emploi**

Pour un accompagnement efficace et une bonne orientation, le **mrs75** s'appuie sur des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs et des entreprises, entre autres des entreprises d'insertion.

## ■ **Les partenaires institutionnels : France Travail, mission locale**

### ➤ **France Travail et inclusion par l'activité économique (IAE)**

- Courant 2025, s'est généralisée l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail (FT). La mise en place d'un suivi régulier par les conseillers FT reste aléatoire. Pour nombre des accueillis, un accompagnement renforcé serait bénéfique. En plus, France Travail gère l'accès aux emplois d'insertion par l'activité économique (IAE). La validation des Pass IAE, nécessaires pour y accéder, n'est plus faite par les SIAE, même pour les personnes qui satisfont les critères administratifs (par exemple toucher le RSA). Le **mrs** n'étant pas habilité à valider, le passage par le conseiller FT pour cette tâche redevient nécessaire, ce qui augmente les délais. Cela est valable même pour les SIAE avec lesquelles nous avons développé des partenariats informels.
- Cette exigence supplémentaire, combinée au fait qu'un nombre important d'offres requérait des compétences ne relevant pas de l'insertion, explique le peu de retours positifs pour les accueillis qui ont postulé. En 2025, pour 11 personnes ayant fait l'objet de 144 positionnements, seules 4 ont eu une réponse positive ; 22 candidatures n'ont pas eu de suite car les personnes ont été embauchées ailleurs tandis que 118 autres ont été refusées.

### ➤ **Mission locale**

Les accueillis de moins de 26 ans y sont accompagnés de façon plus globale qu'à France Travail par les conseillers (santé, orientation, formation, emploi, hébergement) et ils peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune. Le contact rapproché établi en 2023 avec la mission locale Justice, qui bénéficie de plus de possibilités que les missions locales de quartier et complète très efficacement notre action, s'est poursuivi.

### ➤ **La Ville de Paris**

La direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) adresse régulièrement au **mrs75** des offres d'emploi et de formation et organise des sessions d'information et de recrutement qui sont proposées aux accueillis.

- ### ➤ **Les associations partenaires** : une collaboration informelle particulièrement efficace a été établie avec Dynamique Emploi (structure d'insertion professionnelle de l'Îlot), en plus des partenaires habituels Wake Up Café, J2C, SPILE, Faire, SJT, La Cravate Solidaire... Cette dernière association propose aux personnes en recherche d'emploi des simulations d'entretien d'embauche et des conseils personnalisés.

### ➤ **Les dispositifs Premières heures ou Premières heures en chantier**

Les contacts avec la Mie de Pain, Caritas... ont permis d'élargir la panoplie des dispositifs Premières heures et d'en faire bénéficier plusieurs accueillis initialement très éloignés de l'emploi.

## 9. Faciliter l'insertion par des solutions d'hébergement

### ■ **Hébergement chez des partenaires via le SIAO**

Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) centralise les demandes d'hébergement et les places disponibles.

Les 2 éducateurs spécialisés qui conseillent en 2025 les accueillants dans la rédaction de leurs demandes ont renforcé les relations de travail régulières avec l'équipe du SIAO. Un rendez-vous mensuel permet de revoir les cas prioritaires ainsi que les demandes d'hébergement qui n'aboutissent pas.

La nomination d'un référent hébergement au SPIP 75, avec lequel la collaboration est efficace, permet cependant d'absorber un certain nombre de cas, en particulier pour des sorties en fin de détention. Cela a permis d'augmenter le nombre d'accueillis orientés vers un CHRS ou une résidence sociale grâce au SIAO à 23 (au lieu de 17), dont 5 en résidence sociale, sans qu'il soit possible de facilement identifier ce qui relève du **mrs** ou du SPIP. Ce résultat reste toutefois extrêmement faible par rapport aux demandes faites (près d'une centaine).

Reste très problématique le cas des personnes qui ne relèvent pas de CHRS qui sont par définition des lieux de transition :

- soit qu'elles relèvent d'établissements très spécialisés (troubles psychiatriques mal stabilisés, personnes non autonomes relevant de l'AAH (allocation adulte handicapé) pour lesquelles peu d'évolutions sont à attendre...);
- soit qu'elles relèvent de résidences sociales car travaillant mais non divorcées.

#### ■ Hébergement dans des chambres financées par le mrs

Le parc des chambres louées par le **mrs75** s'élève à 17 unités au 31 décembre 2025. 3 chambres de l'hôtel Plaisance ont été rendues entre octobre et décembre 2025, dont 1 remplacée par une chambre à l'hôtel Monaco.

En 2025, 37 personnes ont été hébergées, soit 8 % des accueillis.

La durée moyenne d'hébergement a baissé à 135 jours, grâce à 8 sorties positives un peu atypiques (4 en résidence sociale, 4 en autonomie).

#### ➤ Hébergement de stabilisation

Les chambres dites de stabilisation sont accessibles à tous les accueillis qui démontrent leur volonté de se réinsérer : recherche active d'emploi, voire emploi, suivi d'une formation qualifiante, dossier SIAO et demande de logement social déposés.

#### ➤ Hébergement relais vers l'autonomie

Les chambres dites relais sont proposées aux accueillis après un passage en chambre de stabilisation, lorsqu'ils travaillent de façon régulière ou sont en formation longue ; ce type d'hébergement débouche en principe sur l'obtention d'un studio en résidence sociale ou sur la location d'un logement autonome. La participation financière des accueillis à leur hébergement relais est proportionnelle à leurs revenus et doit être réglée en début de mois afin de les accoutumer à gérer leur budget. 3 accueillis en ont bénéficié en 2025.

	2023	2024	2025
<b>Nombre d'accueillis</b>	423	456	478
<b>Nombre d'hébergés</b>	47	41	37
<b>Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis</b>	11 %	9 %	8 %
<b>Durée moyenne hébergement</b>	115	123	135
<b>Participation financière des hébergés</b>	15 351 €	14 910 €	15 113 €
<b>Participation financière par jour d'occupation</b>	2,85 €	2,95 €	3,02 €

#### ➤ Hébergement d'urgence

Du fait notamment que la convention avec le SPIP pour la prise en charge de personnes radicalisées n'a pas été renouvelée, aucun hébergement de ce type n'a été fait.

#### ➤ Expérience « une chambre pour une libération réussie »

En 2025, aucune chambre n'a pu être financée en dehors des financements SPIP. Cela demeure un axe prioritaire pour 2026, pour pouvoir continuer à héberger des

personnes qui ne sont plus sous main de justice, mais travaillent et peinent à avoir accès à une résidence sociale ou un logement autonome.

➤ **Hébergement selon des conventions spécifiques**

**Convention relative à la prise en charge de personnes détenues à domicile sous surveillance électronique (DDSE)**

Cette convention a été signée en 2014 entre le **mrs** et la DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) pour héberger et accompagner des personnes placées sous surveillance électronique.

Au cours de l'année 2025, 4 personnes ont été hébergées à ce titre.

## 10. Les aides matérielles en nature – hors hébergement

### ■ Répartition et critères d'attribution des aides

	2023	2024	2025
Aides de première nécessité	10 %	16 %	16 %
Transport	69 %	59 %	60 %
Divers (kit téléphone...)	21 %	25 %	24 %

Le montant total des aides matérielles en 2025 est de 9 788 €, soit un montant moyen d'aide de 7 € par entretien et de 21 € par accueilli.

### ■ Aides de première nécessité

Les aides matérielles de première nécessité (tickets sandwich et tickets services) sont respectivement réservées aux accueillis qui sont sortis récemment de détention et n'ont aucune ressource et aux personnes qui commencent un emploi ou une formation en attente de leur premier salaire. Outre ces aides, le **mrs75** met à la disposition des accueillis des adresses de lieux où des repas sont distribués et une dizaine de cartes d'accès aux restaurants solidaires.

Par ailleurs, le **mrs75** transmet à la PSA (permanence sociale d'accueil) Bastille les dossiers d'accueillis en très grande précarité afin de leur obtenir une aide financière. Ne peuvent en bénéficier que les personnes domiciliées depuis plus d'un mois.

### ■ Transports

Les aides au transport sont les aides les plus utilisées et elles représentent 60 % des aides matérielles en 2025. Ces aides sont allouées dans l'attente de l'obtention du RSA (en général 2 mois) qui, lui-même, donnera accès à la gratuité des transports. Le financement du Passe Navigo lorsqu'il doit être renouvelé représente aujourd'hui un coût important du fait de l'augmentation des tarifs.

### ■ Divers

Les accueillis peuvent bénéficier d'un kit téléphone lorsqu'ils n'en possèdent pas à leur sortie de détention. Cela leur permet de commencer à mener leurs démarches de réinsertion et de rester en contact avec leur accueillant. La mise en place d'aides sous forme de recharges téléphoniques de 10 € se met progressivement en place. Pour ceux qui ont gardé leur téléphone, c'est moins cher et plus pertinent que le remplacement du téléphone. Des tickets services peuvent être accordés aux personnes en formation ou en période d'essai dans un nouveau poste.

## IV. DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

### 1. L'hébergement : après leur hébergement par le mrs75, 68 % des accueillis ont trouvé un logement plus pérenne

	2023	2024	2025
Logement autonome = à leurs frais	23,5 %	0 %	41 %
Hébergement en structure associative (CHRS)	35 %	55 %	27 %
Hébergement relationnel	23,5 %	0 %	5 %
Inconnu/détention/rue/hôpital	18 %	45 %	27 %

Sur les 22 accueillis hébergés temporairement par le mrs75 et sortis en 2025, 15, soit près de 7 sur 10, ont intégré un CHRS, une résidence sociale ou ont trouvé un logement autonome. Ce résultat atypique vient d'une part d'un franc succès en résidence sociale (4 sorties) et d'autre part de 5 sorties autonomes de personnes qui soit ont regagné le domicile familial soit avaient un emploi ou une formation qui leur a permis d'accéder à du logement non accompagné.

Sur les 7 autres : 1 a trouvé un hébergement relationnel, 2 sont retournés en détention, la situation est inconnue pour 4.

#### ***L'hébergement est un atout évident pour la réinsertion professionnelle des accueillis.***

Il joue en effet un rôle décisif dans la recherche d'emploi, même d'insertion par l'activité économique ou le maintien dans l'emploi. Parmi les 37 hébergés, 27, soit 73 %, ont soit trouvé un emploi ou une formation (19) soit ainsi pu se maintenir dans un emploi précédent (8).

### 2. L'insertion professionnelle pour 26 % des accueillis (suivi long)

En 2025, 70 personnes accueillies étaient en emploi ou en formation, soit 15 % du total des accueillis. Le pourcentage d'insertion professionnelle s'élève à 26 % pour les 273 accueillis ayant bénéficié d'un suivi long (4 entretiens ou plus en 2025 et 2024) avec 56 emplois et 19 formations, certains accueillis ayant cumulé formation et emploi. Parmi ceux-ci 26 étaient hébergés dans une chambre mrs (soit 62 % des hébergés). Ce chiffre indique l'importance du suivi long et de l'hébergement.

	2023	2024	2025
Ont trouvé un emploi	30 %	25 %	21 %
Ont suivi une formation	11 %	12 %	7 %
Total insertion professionnelle	41 %	34 %	26 %

L'analyse détaillée des résultats 2025 confirme le manque de succès de l'accès à l'emploi par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Cela souligne le grand écart entre une partie du public reçu à Paris qui est capable, avec un soutien adapté, de trouver un emploi sur le marché du travail « classique » et une autre partie à laquelle, vu les compétences exigées, les postes proposés dans la filière de l'insertion ne sont plus accessibles.

L'accès à l'emploi reste par ailleurs toujours freiné par le manque d'hébergement.

## V. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2026

### ■ Hébergement / Logement

- Approfondir, avec le support du référent hébergement/logement que le **mrs** espère recruter dès le début de l'année les différentes pistes d'alternatives au SIAO, en accès direct, vers la province via le dispositif Emile, via la Ville de Paris en particulier pour les jeunes de 18 à 30 ans (FJT). La formule de chambre d'hôtel au mois avec les APL (aides personnalisées au logement) semble une voie prometteuse pour les accueillis qui ne sont plus facturables et travaillent et doit être approfondie.
- Participer activement au pôle hébergement du SPIP dès que celui-ci sera mis en place.
- Reprendre contact avec les différents CHRS dont les responsables ont changé (ARAPEJ, Belleville...) ; se rapprocher également de CHRS moins connus, comme LOGOS, MAAVAR ou SILOE afin de pouvoir plus facilement accompagner l'orientation des accueillis. Cet objectif prévu pour 2025 n'a pas pu être réalisé.

### ■ Accompagnement des jeunes majeurs

Relancer les discussions avec l'UEMO (unité éducative en milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse) et la mission locale Justice pour voir la possibilité de mettre en place un transfert progressif des accompagnements entre structures et identifier des partenaires de soutien psychologique acceptables par eux.

### ■ Emploi / Formation

- Se rapprocher de l'agence France Travail du 11<sup>e</sup> et clarifier les procédures pour le suivi des personnes au RSA et l'octroi des Pass IAE.
- Maintenir et élargir les partenariats avec les dispositifs destinés aux personnes très éloignées de l'emploi : Premières Heures, TAPAJ, etc.
- Renforcer la formation formelle des bénévoles.

### ■ Relations avec le SPIP 75

- Participer très activement au groupe de travail prévu sur l'hébergement/logement au SPIP 75.
- Assurer la relève interne pour les permanences en milieux fermé et ouvert.

### ■ Partenariats et bibliographie

- Maintenir les liens établis avec les partenariats et documenter les retours d'expérience.
- Mettre à jour un annuaire des partenaires institutionnels et associatifs principaux ainsi que la structuration de la bibliographie.

### ■ Comptabilité dont Ulysse

- Structurer de façon simple la comptabilité en antenne (via Ulysse et en lien avec le siège) suite au départ de la bénévole qui assurait ce poste.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 **mrs 92**

## I. Les points saillants de l'activité 2025

### ■ **Activité**

Elle s'est encore accentuée avec 156 accueillis reçus en 2025 dont 101 nouveaux dossiers au cours de 452 entretiens contre 145 dont 84 nouveaux en 2024. Sachant que, comme les années précédentes, l'antenne est ouverte une journée entière plus deux demi-journées par semaine. Les personnes reçues ont été orientées en grande majorité par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des Hauts-de-Seine. Elles sont issues pour une très grande majorité d'entre eux du quartier de semi-liberté (QSL) de Nanterre.

L'âge des accueillis se situe pour 51 % d'entre eux entre 25 et 40 ans.

En 2025, le pourcentage de récidivistes à 46 % reste en baisse par rapport au 51 % de 2023

### ■ **L'équipe de bénévoles**

A la fin de l'année 2025, l'équipe du **mrs 92** comptait 7 bénévoles-accueillants. Un éducateur spécialisé est présent une journée par semaine. Cet effectif de fin d'exercice est satisfaisant. Mais durant les six premiers mois, l'équipe s'est trouvée très affaiblie avec seulement 3 bénévoles-accueillants après le départ d'accueillants chevronnés. Heureusement, pour passer ce cap difficile, la responsable de l'antenne qui souhaitait se désengager a maintenu son activité, le temps de trouver et de former de nouveaux accueillants.

La recherche d'un nouveau responsable n'a pas abouti jusqu'ici mais l'équipe motivée a su réagir et s'organiser autour d'un bénévole d'expérience dans l'attente de ce recrutement.

### ■ **Emploi**

Le résultat d'insertion professionnelle est en baisse cette année avec 37 % des accueillis suivis au cours de 4 entretiens et plus qui ont trouvé un emploi ou une formation. Le manque de bénévoles formés sur une grande partie de l'année peut expliquer en partie cette baisse de résultats.

Nous privilégions depuis plusieurs années les emplois en insertion qui correspondent aux capacités et aux savoir-faire des accueillis à Nanterre et nous avons tissé des liens avec de nombreux partenaires (publics et privés) très engagés dans l'insertion.

### ■ **Hébergement**

Les possibilités d'hébergement dans le département des Hauts-de-Seine, comme dans les autres départements d'Île-de-France, demeurent très insuffisantes et sont un obstacle majeur à la réinsertion des accueillis et à la lutte contre la récidive.

Les relations avec le SIAO et le partenariat que nous entretenons avec l'Arapej 92, centre d'hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS) demeurent des atouts essentiels. L'hébergement **mrs** n'a concerné que 4,5 % des accueillis, pour un parc de chambres passant de 4 à 2 au cours de l'année par mesure d'économie. 80 % des personnes hébergées par le **mrs** ont pu bénéficier d'un hébergement plus pérenne.

L'hébergement reste la clé de la réinsertion car il est difficile pour une personne de s'engager notamment au niveau de l'emploi sans hébergement ou si elle est hébergée de façon très précaire par l'une ou l'autre de ses relations.

### ■ **Partenariat**

L'année 2025 a cherché à consolider nos partenariats. Le partenariat est en effet une condition nécessaire et indispensable à une bonne réinsertion des accueillis.

Du fait des problèmes d'effectif évoqués plus haut, il n'a pas été possible cette année d'en développer de nouveaux comme nous le souhaitions. Du fait des problèmes d'effectif évoqués plus haut, il n'a pas été possible cette année d'en développer de nouveaux comme nous le souhaitions. Mais nous avons fait le maximum pour entretenir l'existant.

## II. LE PUBLIC ACCUEILLI, SES CARACTÉRISTIQUES

### 1. Activité globale de l'antenne mrs de Nanterre

		2023	2024	2025
Accueillis reçus dans l'année		152	145	156
Nouveaux dossiers		81	84	101
Entretiens TOTAL		531	500	452
Entretiens HORS SID		505	495	443
	en %	95 %	99 %	98 %
Entretiens SID		26	5	9
	en %	5 %	1 %	2 %

- En 2025, le **mrs92** a accueilli 156 personnes sortant de détention ou sous main de justice, au cours de 452 entretiens.
- Parmi les 101 nouveaux accueillis, une très petite proportion (2%) a bénéficié d'entretiens en détention dans le cadre de la préparation à la sortie (SID) et sont principalement issus du quartier de semi-liberté de Nanterre.
- La très grande majorité des personnes reçues ont été orientées par le SPIP, les autres par des organismes à vocation sociale, organismes de santé et associations partenaires (FAIRE, Justice 2<sup>e</sup> Chance, Espaces, Wake-Up Café, etc.).
- **Fidélisation** : 22 % des personnes accueillies ont bénéficié de 4 entretiens et plus. La « fidélisation » des accueillis reste un objectif, notamment pour les personnes qui ont besoin d'être soutenues dans leurs démarches ou d'un accompagnement progressif.

### 2. Données démographiques et problématiques du public accueilli

		2023	2024	2025
Genre	Masculin	98,7 %	98,6 %	99 %
	Féminin	1,3 %	1,4 %	1 %
Âge	18/24 ans	13 %	11 %	13 %
	25/40 ans	55 %	56 %	51 %
	41 ans et +	32 %	33 %	36 %
Nationalité	Français ou UE	81,5 %	78 %	83 %
	Étrangers hors UE	18,5 %	22 %	17 %
Formation	Niveau = ou > au CAP*	51 %	40 %	28 %
Situation pénale (au 1 <sup>er</sup> entretien)	Récidivistes	51 %	37 %	46 %

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente. Toutes les personnes pour lesquelles le niveau d'études n'est pas renseigné sont considérées comme ayant un niveau inférieur au CAP

#### ■ Le genre

Une seule femme a été accueillie au **mrs92**. Ce chiffre n'est pas surprenant puisqu'il n'y a pas de maison d'arrêt pour femmes dans les Hauts-de-Seine.

- **L'âge**

Plus de la moitié des personnes suivies ont entre 25 et 40 ans (51 %). L'autre moitié concerne les plus de 40 ans (36 %) et les moins de 25 ans (13 %).

Pour les deux premières catégories citées, le revenu de solidarité active (RSA) permet de subvenir aux besoins strictement nécessaires. Quelques jeunes qui n'y ont pas droit peuvent bénéficier du dispositif « garantie jeunes » mis en place par la Maison de l'emploi et de la formation.

- **Le niveau de qualification professionnelle**

Le niveau de qualification des accueillis est assez faible, et le manque d'expérience dû aux années sans activité professionnelle est problématique. Ce chiffre très bas est cependant le plus élevé comparé aux chiffres des autres antennes du **mrs**. Ce chiffre très bas est cependant le plus élevé comparé aux chiffres des autres antennes du **mrs**. Nous essayons d'approfondir avec chaque accueilli les compétences qui lui permettront de reprendre confiance en lui. Nous essayons d'approfondir avec chaque accueilli les compétences qui lui permettront de reprendre confiance en lui. De nombreuses offres d'emploi, principalement en insertion, sont proposées en rapport avec leurs compétences. De nombreuses offres d'emploi, principalement en insertion, sont proposées en rapport avec leurs compétences.

C'est souvent le cas dans les travaux du Grand Paris, dans les métiers de la restauration ou de l'entretien des espaces verts.

La rédaction du curriculum vitae (CV) est basée sur les différents savoir-faire et savoir-être des personnes accueillies. Ce sont souvent des CV dits de "compétences".

- **La précarité**

Les personnes tout juste libérées qui se présentent au **mrs92** sont dans un état de dénuement extrême : elles n'ont souvent aucune relation sur qui s'appuyer, quelques euros en poche leur permettant à peine de se nourrir et encore moins de se loger.

Le **mrs92** peut leur fournir ponctuellement des aides de première nécessité (aide au transport, aide alimentaire), en complément de celles accordées par la ville de Nanterre, les missions locales ou le conseil départemental (SST, service des solidarités territoriales). Ces aides sont indispensables dans les semaines qui suivent la sortie de détention.

- **La santé physique et mentale**

La santé est un problème très préoccupant pour la majorité des accueillis. Sur les 156 personnes reçues, plus de la moitié ont déclaré avoir des problèmes de santé, et ont/souhaitent un suivi médical ou psychologique.

Le public accueilli présente de nombreuses pathologies (addictions et problèmes psychologiques, également problèmes dentaires ou ophtalmiques). Le travail de l'accueillant consiste à faire prendre conscience aux accueillis de leurs problèmes de santé, à leur faire accepter de se soigner et à les orienter vers des structures médicales adaptées.

Un suivi médical est impératif pour avoir une chance d'éviter la récurrence et favoriser le processus de réinsertion.

#### ■ La nature du délit

Elle n'évolue pas par rapport aux années précédentes.

Les condamnations pour violences conjugales, le plus souvent sous emprise de l'alcool, le trafic et/ou la consommations de stupéfiants, et également les escroqueries diverses et vols, les outrages aux forces de l'ordre sont les délits les plus fréquents.

Quelques accueillis, non récidivistes, ayant été condamnés pour un acte isolé, sont très volontaires et déterminés dans leurs démarches de réinsertion.

Le déni, le sentiment d'injustice sont un frein et empêchent souvent de « faire le pas » ; la personne doit avoir conscience de sa transgression et des dommages causés aux victimes pour envisager une réelle réinsertion. Un suivi psychologique est très souvent nécessaire.

L'accueillant **mrs**, par l'écoute et l'empathie, peut, au fil des entretiens, aider l'accueilli à comprendre sa peine et les diverses obligations auxquelles il est soumis.

#### ■ La récidive

La proportion de récidivistes parmi les accueillis, qui est de 46 % en 2025, demeure importante. La personne accueillie n'a pas forcément compris ou voulu comprendre le sens de la peine qui l'a conduit en détention.

Les premières semaines de liberté sont très dures à vivre car sans ressources, sans emploi sans relations, la vie est difficile et la rechute très rapide.

Si l'accueilli a le sentiment d'avoir « payé son dû à la société », s'il est convaincu que l'Etat doit le prendre en charge et lui trouver un hébergement dès sa sortie, s'il garde un sentiment de haine, sans avoir une réelle envie de réparer, le risque de récidive est élevé.

### III. LES ACTIONS DU **mrs 92**

#### 1. Les principes de ses actions

Le **mrs92** agit dans le prolongement des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il a pour objet la réinsertion socioprofessionnelle des sortants de prison et des personnes placées sous main de justice et la prévention de la récidive. A cet effet, par le biais d'entretiens individuels, il accompagne les accueillis dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'emploi ou de formation, leurs recherches d'hébergement et l'accès aux soins.

Très souvent, le **mrs92** représente pour les accueillis une aide pour franchir une première marche que ce soit en matière d'emploi, d'hébergement.

Le suivi se fait en lien avec le SPIP quand l'intéressé est sous main de justice, et avec le soutien des divers partenaires que l'association a su s'attacher au fil des années.

#### 2. L'équipe de bénévoles

Les bénévoles sont formés à la conduite d'entretiens et à l'accompagnement des publics sous main de justice et en difficulté. L'intégration des nouveaux se fait sous la forme d'un tutorat : plusieurs mois d'entretiens en double avant de recevoir seul.

Chaque année, une formation spécifique est organisée pour les nouveaux bénévoles : sur l'ensemble des sujets qui touchent à la réinsertion et au suivi global des accueillis. En outre, le **mrs** offre la possibilité de s'inscrire à des formations dispensées par la FARAPEJ (Fédération des associations réflexion-action-prison-justice) dans ces domaines spécifiques.

### **3. Poursuivre et développer les partenariats**

Nous avons cherché en 2025 à maintenir et consolider les liens avec nos partenaires afin d'être plus performants d'une année sur l'autre. Avec une équipe réduite une grande partie de l'année cela n'a pas permis un réel développement mais nous nous sommes efforcés d'entretenir les liens existants. Avec une équipe réduite une grande partie de l'année cela n'a pas permis un réel développement mais nous nous sommes efforcés d'entretenir les liens existants.

Pour aider les accueillis à faire valoir leurs droits et à retrouver un statut, nous œuvrons en partenariat avec les structures sociales des communes des Hauts-de-Seine et avec différents services départementaux ou associations.

Quelques exemples de partenariats :

- le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) nos interlocuteurs privilégiés,
- la mairie de Nanterre,
- le CSAPA Aporia
- France Travail, la Maison de l'emploi et de la formation, le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), l'Espace insertion
- des associations dont l'action est complémentaire à la nôtre (ex. : Justice 2<sup>e</sup> Chance, Wake Up Café
- des entreprises d'insertion comme Espaces, Humando etc.
- La Salle à Manger, restaurant solidaire à la Défense, où vont déjeuner chaque jour de la semaine plusieurs accueillis moyennant la somme d'un euro.

### **4. Suivre les accueillis en grande difficulté**

L'action pour aider à la réinsertion des accueillis en grande difficulté est de 4 ordres :

- apporter une aide matérielle minimale, notamment en matière de transport afin d'éviter aux accueillis de cumuler des amendes pour défaut de titre de transport ;
- construire une relation de confiance de façon à cerner les problèmes et les priorités à prendre en compte ; il faut souvent entreprendre un travail de persuasion avec les accueillis pour leur faire prendre conscience des difficultés et de la nécessité de se soigner ;
- rechercher avec eux et leur conseiller pénitentiaire un centre de traitement médical adapté ; étant donnée l'importance des problèmes rencontrés, il est impossible d'envisager une réinsertion sans une période de soins souvent de plusieurs mois ;
- rechercher avec ceux qui ont la capacité de travailler des emplois à temps partiel en insertion de manière à envisager un retour progressif vers l'emploi.

## 5. Préparer la sortie des détenus : le suivi initié en détention (SID)

Il arrive qu'à la demande des CPIP (conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation), le **mrs92** se rende au centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine dans le cadre de la préparation à la sortie. Mais depuis quelques années, le nombre de détenus vus en détention est très faible.

Nous recevons en entretien individuel dans les parloirs 'Avocats' les détenus signalés par les CPIP et dont la sortie est proche.

Nous leur présentons l'association et leur expliquons ce que nous pouvons leur apporter pour faciliter leur réinsertion.

Nous leur proposons si besoin une domiciliation qui leur permettra d'enclencher des démarches administratives et donc de gagner un temps précieux. Trop de détenus sortent de la maison d'arrêt sans documents administratifs à jour et le processus de réinsertion est retardé. Nous leur demandons ensuite de prendre contact avec nous dès leur libération. A l'issue des entretiens, nous faisons un bilan avec les CPIP référents des détenus et proposons des solutions d'accompagnement à la sortie.

### ■ Suivi initié en détention

	2023	2024	2025
Détenus vus en détention	20	5	9
Nombre d'entretiens	26	5	9
Nombre de détenus venus au moins 1 fois à l'antenne	8	2	2

En 2025, seules 9 personnes ont été rencontrées en détention. A noter que, par ailleurs, nous avons reçu 101 personnes en provenance du quartier de semi-liberté de Nanterre.

#### Remarques :

- Le **mrs92** ne peut assurer le suivi de :
  - ceux dont la situation administrative ne permet pas une réinsertion (pas de document permettant un séjour légal en France) ;
  - ceux dont l'état de santé nécessite des soins psychiatriques, ou qui présentent des addictions.
- En 2025, nous n'avons pas pu proposer un hébergement aux personnes rencontrées en détention pour plusieurs raisons : aucune chambre disponible au bon moment, personnes trop loin de l'emploi, pas suffisamment d'éléments d'appréciation. L'association héberge en priorité des personnes proches de l'emploi ne pouvant décemment travailler sans disposer au minimum d'une chambre d'hôtel.
- Nous accompagnons également les sortants de prison dans leurs démarches de santé, administratives et vers l'emploi ou l'hébergement dans des structures adaptées (centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou autres centres).

## 6. Domicilier et agir pour les problèmes administratifs

La domiciliation, préalable à l'insertion administrative, est un service indispensable offert par le **mrs**.

Dans les Hauts-de-Seine, les organismes domiciliaires sont peu nombreux. La plupart d'entre eux ont un quota annuel à ne pas dépasser.

Les domiciliations peuvent être délivrées à la demande des CPIP afin que les détenus voient leurs démarches administratives avancer le plus rapidement possible.

Elles évitent que l'accueilli ne se décourage face aux lourdeurs administratives et aux difficultés rencontrées.

En 2025, nous avons procédé à 147 domiciliations, dont 91 concernent de nouveaux accueillis. En 2024, nous avons procédé à 147 domiciliations, dont 91 concernent de nouveaux accueillis. Le nombre de domiciliations est en augmentation. Au total, 215 personnes, contre 199 en 2024, avaient une domiciliation en cours ou ont été domiciliées durant l'année. Au total, 215 personnes, contre 199 en 2024, avaient une domiciliation en cours ou ont été domiciliées durant l'année.

Nous domicilions pour une année les personnes qui sont sorties de détention depuis moins de 6 mois ou qui sont encore sous main de justice et nous sommes très souvent amenés à prolonger la domiciliation d'un ou deux ans.

La domiciliation permet aux accueillis d'avoir une adresse unique pour leurs démarches administratives : courrier, CNI, CSS (couverture santé solidaire), RSA (revenu de solidarité active). Ils doivent en retour s'engager à venir chercher leur courrier au minimum une fois par trimestre. Ils sont en outre tenus de venir régulièrement au **mrs** en prenant rendez-vous avec leur bénévole référent. Ces entretiens permettent de s'assurer qu'ils sont dans une dynamique de réinsertion.

Nous avons malheureusement dû radier 30 personnes pour non-respect de ces engagements. Nous avons malheureusement dû radier 30 personnes pour non-respect de ces engagements.

Avec les accueillis domiciliés dans les Hauts-de-Seine, nous constituons un dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) validé par l'éducateur social et nous les incitons à déposer une demande de logement social auprès de la commune dans laquelle ils sont domiciliés.

## **7. Prendre en compte les problèmes de santé et d'addiction**

La majorité des accueillis a un réel besoin de soins dès la sortie de détention.

La prise en compte des problèmes de santé dans l'accompagnement global proposé par le **mrs** est primordiale. La construction du projet de réinsertion sociale est différente d'une personne à l'autre. Si une personne présente des addictions, des troubles du sommeil, ou autres, il lui sera difficile de s'investir durablement dans un projet professionnel. Le travail de l'accueillant **mrs** consiste à amener les personnes à prendre conscience de leur état et accepter un suivi adapté avec nos partenaires.

Travail en lien avec nos partenaires qui connaissent bien le public- justice :

- Aporia : CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) de Nanterre, centre d'écoute et de soins gratuits et pluridisciplinaires (addictologues, psychologues et assistantes sociales.) Quelques possibilités d'hébergement en appartement thérapeutique (accord de la structure pour réserver un logement à un accueilli du **mrs**).
- Centre Pierre Nicole : nous y adressons des personnes ayant un besoin urgent de soins liés aux addictions et d'accompagnement psychologique. Hébergement possible pendant 3 mois voire davantage si les soins l'exigent.
- Centres médicopsychologiques (CMP),
- Consultation extra-carcérale de l'hôpital Sainte-Anne.
- Bus et Pass dentaires, Pass ophtalmologie de la Fondation Rothschild, etc.

## 8. Agir pour l'insertion par l'emploi et la formation

### ■ Nos partenaires institutionnels pour l'emploi

#### ➤ France Travail et la MEF (Maison de l'emploi et de la formation)

- Un conseiller « référent » nous est dédié ; il est notre interlocuteur privilégié et répond rapidement à nos demandes.
- Nous contactons les conseillers France Travail des accueillis pour connaître l'état d'avancement des dossiers les concernant ; cet échange permet d'avancer dans le même sens et de conforter les différents projets des accueillis.
- Certains accueillis sont suivis par le service « accompagnement global » et « équipe totale » mis en place par Pôle emploi. Un conseiller France Travail et un travailleur social accompagnent les personnes en recherche d'emploi qui ont également besoin d'un suivi social.
- Secteurs privilégiés : cuisine, distribution, espaces verts et plus globalement tout ce qui a rapport avec l'insertion.
- **L'Espace insertion** suit plusieurs accueillis et les oriente vers des entreprises d'insertion des Hauts-de-Seine. Nous recevons des offres, notamment de la part d'entreprises du bâtiment œuvrant pour le Grand Paris. Une conseillère nous communique régulièrement la liste des postes en insertion.
- **La mission locale** et la '**garantie jeunes**' pour les jeunes de moins de 25 ans proposent un accompagnement plus global.
- **Le PLIE** (plan local pour l'insertion et l'emploi) recherche des formations et des chantiers d'insertion et informe le **mrs** de ses campagnes de recrutement. Les conseillers PLIE assurent un suivi rapproché des personnes.
- Un **atelier CV** a été mis en place par la MEF avec des professionnels 2 après-midis par mois ; c'est une aide très précieuse pour les accueillis.

### ■ Nos autres partenaires dans le cadre de l'insertion professionnelle

- Partenaires intervenant en détention comme Pôle Emploi Justice ou Justice 2<sup>e</sup> chance.
- De nombreuses entreprises spécialisées dans l'insertion économique sont très actives dans le département des Hauts-de-Seine. Plus de 80 % des personnes accueillies ont besoin d'une période d'adaptation au travail (6 à 12 mois) et l'emploi en insertion est particulièrement adapté à leur profil. L'entreprise Espaces, spécialisée dans les espaces verts (entretien du Parc de Saint-Cloud entre autres) en est un bon exemple
- L'association Wake Up Café, complémentaire de notre action car ayant des relations directes avec les entreprises.

## 9. Faciliter l'insertion par des solutions d'hébergement

### ■ Hébergement chez des partenaires via le SIAO

Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) centralise les demandes d'hébergement et les places disponibles.

En 2025, 24 demandes d'hébergement ont été transmises au SIAO contre 25 en 2024.

Sur les 12 propositions faites en retour :

- 8 personnes ont été admises dans un CHRS,
- 2 personnes ont été admises en résidence sociale,
- 1 personne a été admise en foyer de jeunes travailleurs,
- 2 propositions ont été refusées ou sont restées sans suite.

Au total, 10 des 24 demandes auprès du SIAO, soit 42 %, ont abouti.

Plusieurs des personnes hébergées par le **mrs92** ont été orientées vers l'Arapej 92, avec qui nous entretenons une relation soutenue. C'est l'unique centre d'hébergement et de réinsertion sociale 'Justice' des Hauts-de-Seine. Le nombre de places d'hébergement pour le 'public justice' demeure insuffisant.

Reste très problématique le cas des personnes qui ne relèvent pas de CHRS qui sont par définition des lieux de transition :

- soit qu'elles relèvent d'établissements très spécialisés (troubles psychiatriques mal stabilisés, personnes non autonomes relevant de l'AAH (allocation adulte handicapé) pour lesquelles peu d'évolutions sont à attendre...);
- soit qu'elles relèvent de résidences sociales car travaillant mais non divorcées.

#### ■ Hébergement dans des chambres financées par le mrs

##### ➤ Hébergement de stabilisation

Par mesure d'économie, le **mrs92** a dû réduire son parc de chambres. De 4 chambres en début d'année à 2 chambres au 31 décembre.

En 2025, 7 personnes ont été hébergées, soit 4,5 % des accueillis.

A leur entrée dans une chambre, nous demandons aux accueillis de s'engager à respecter un 'contrat d'hébergement' que nous leur faisons signer.

Nous insistons auprès de la personne accueillie pour qu'elle participe financièrement à son hébergement. La participation financière à l'hébergement est la preuve de la proactivité de l'accueilli dans sa réinsertion.

La participation financière des hébergés par jour d'occupation à 2,44 € en 2025 voit encore sa baisse s'accélérer. Elle était de 4,57 € en 2024 et de 5,30 € en 2023. Inversement, la durée moyenne d'hébergement a augmenté, passant de 119 nuitées en 2024 à 185 en 2025.

Pour l'hébergement **mrs**, priorité est donnée aux accueillis qui montrent une réelle détermination à retrouver un emploi.

	2023	2024	2025
<b>Nombre d'accueillis</b>	152	145	156
<b>Nombre d'hébergés</b>	11	11	7
<b>Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis</b>	7,2 %	8 %	4,5 %
<b>Durée moyenne hébergement</b>	138	119	185
<b>Participation financière des hébergés</b>	8 061 €	5 988 €	3162 €
<b>Participation financière par hébergé</b>	732 €	544 €	452 €
<b>Participation financière par jour d'occupation</b>	5,30 €	4,57 €	2,44 €

➤ **Hébergement relais vers l'autonomie**

L'hébergement en « relais », permet d'accompagner l'accueilli vers l'autonomie. La personne doit montrer des aptitudes à l'autonomie et une capacité à gérer son budget (le règlement de la participation à l'hébergement doit se faire au début de chaque mois pour le mois à venir). La sortie d'hébergement après la chambre relais est ou sera un logement autonome

➤ **Hébergement d'urgence**

Aucune personne n'a été hébergée en urgence par le **mrs92** en 2024.

➤ **Convention relative à la prise en charge de personnes détenues à domicile sous surveillance électronique (DDSE)**

Signée avec la DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) pour héberger et accompagner les personnes condamnées à un **DDSE** (détention à domicile sous surveillance électronique) afin de faciliter leur réinsertion.

## 10. Les aides matérielles en nature – hors hébergement

■ **Répartition et critères d'attribution des aides**

	2023	2024	2025
Aides de première nécessité	7 %	29 %	58 %
Transport	78 %	59 %	29 %
Divers (kit téléphone, photos...)	15 %	12 %	12 %

■ **Aides de première nécessité**

En 2025, nous avons maintenu l'effort de sélectivité dans l'attribution des aides accordées aux accueillis. Nous essayons par une action pédagogique et éducative de leur expliquer pourquoi nous ne pouvons pas leur fournir davantage d'aides et comment faire pour améliorer leur quotidien.

Nous réservons ces aides matérielles (essentiellement tickets multi-services, tickets sandwich et titres de transport) à ceux qui sont sortis récemment de détention et n'ont encore aucune ressource. Nous réservons ces aides matérielles (essentiellement tickets multi-services, tickets sandwich et titres de transport) à ceux qui sont sortis récemment de détention et n'ont encore aucune ressource. Après 2 ou 3 mois, les droits au RSA étant ouverts, ils ont quelques ressources. Après 2 ou 3 mois, les droits au RSA étant ouverts, ils ont quelques ressources. Nous les incitons à demander le plus rapidement possible une carte solidarité transport et ne fournissons alors en principe plus aucune aide matérielle. Nous les incitons à demander le plus rapidement possible une carte solidarité transport et ne fournissons alors en principe plus aucune aide matérielle.

Nous insistons auprès des accueillis pour qu'ils prennent des repas dans des centres d'aide aux personnes défavorisées et n'hésitent pas à se rendre dans les épiceries solidaires, la Banque alimentaire, etc. Nous leur communiquons des adresses de lieux fiables que nous avons visités auparavant.

Le restaurant solidaire la Salle à Manger, situé à la Défense, fournit des repas aux plus démunis ayant reçu une carte mensuelle, moyennant la somme de 1 €.

## IV. LES RÉSULTATS

### 1. L'hébergement : après leur hébergement par le mrs 92, 80 % des accueillis ont trouvé un logement plus pérenne

	2023	2024	2025
Logement autonome = à leurs frais	28 %	14 %	20 %
Hébergement en structure associative	57 %	43 %	60 %
Hébergement relationnel	14 %	14 %	20 %
Inconnu/détention/rue/hôpital	-	29 %	-

En 2025, après l'hébergement par le **mrs92**, 80 % des accueillis ont trouvé un hébergement plus pérenne. 20 % en logement autonome à leurs frais et 60 % en structures associatives (CHRS ou résidence sociale). Ces résultats doivent être relativisés au regard du petit nombre de personnes concernées et de la faible rotation des chambres.

#### ■ La réinsertion professionnelle des hébergés

En 2025, sur 11 personnes hébergées par le **mrs92**, 7 ont obtenu un emploi pendant leur hébergement, ce qui confirme que l'hébergement est une de clés de l'insertion professionnelle des sortants de prison.

### 2. L'insertion professionnelle pour 37 % des accueillis (suivi long)

Ce résultat est calculé sur la base des seules personnes ayant bénéficié d'un suivi dit long (4 entretiens et plus en 2025 et éventuellement en 2024). Ce résultat est calculé sur la base des seules personnes ayant bénéficié d'un suivi dit long (4 entretiens et plus en 2025 et éventuellement en 2024). Sur ces 71 personnes :

- 22, soit 31 %, ont obtenu un emploi,
- 9, soit 13 %, ont obtenu une formation.

Au total, en raison du fait que ne sont comptés qu'une fois les accueillis ayant été en formation et en emploi durant leur suivi long, c'est 26 personnes, soit 37 %, qui sont prises en compte dans le taux d'insertion.

Le tableau ci-après récapitule les chiffres d'insertion professionnelle sur trois ans.

	2023	2024	2025
Ont trouvé un emploi	67 %	54 %	31 %
Ont suivi une formation	8 %	4 %	13 %
Total insertion professionnelle	75 %	57 %	37 %

Ces résultats sont modestes malgré l'accompagnement au plus près des accueillis, ils témoignent de la fragilité de ce public et des multiples difficultés auxquelles ils doivent faire face. Ils montrent cependant que les efforts des accueillis et de ceux qui les suivent dans le domaine de l'insertion professionnelle peuvent porter leurs fruits.

## V. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2026

### ■ **Consolider l'équipe de bénévoles**

- Trouver un nouveau responsable de l'antenne et aider à sa prise de fonction.
- Maintenir à niveau constant l'effectif de bénévoles accueillants.
- S'attacher à une formation de qualité des nouveaux bénévoles y compris sur le bon usage du logiciel Ulysse pour garantir des saisies de qualité.
- Maintenir des relations régulières avec le siège, participation aux réunions du comex.

### ■ **Hébergement**

- Un des problèmes les plus importants pour une réinsertion réussie reste la difficulté à trouver un hébergement. C'est un frein à la recherche d'emploi, un obstacle supplémentaire entraînant une perte de confiance pour les accueillis.
- Nous devons poursuivre nos efforts en 2026 pour que cette situation évolue favorablement, notamment par le développement de relations encore plus étroites avec le SIAO et par la recherche de pistes alternatives.

### ■ **Emploi**

- Consolider ou renouer les contacts avec nos partenaires pour relancer la dynamique.
- Développer nos relations avec de nouvelles entreprises d'insertion.

### ■ **Relations avec le SPIP**

- Avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine, nous entendons poursuivre et consolider nos bonnes relations et prévoyons des rencontres régulières avec les conseillers d'insertion. Cela contribue à favoriser un accompagnement qualitatif des accueillis.
- Mettre en place, avec la directrice du SPIP des Hauts-de-Seine, l'accueil d'un ou plusieurs étudiants en stage au SPIP à raison d'une ou deux demi-journées hebdomadaires.

### ■ **Accompagnement des accueillis**

- Nous souhaitons aider les accueillis à développer leurs **compétences en bureautique**, désormais indispensables pour une bonne réinsertion et pour sortir de leur isolement.
- Comme les années précédentes, nous devons leur proposer des **activités sociales et culturelles** qui sont nécessaires à un bon équilibre général.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

## **mrs 93**

4 avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY  
Tél. 01 41 60 09 15 – [mrs93@mrsasso.fr](mailto:mrs93@mrsasso.fr)  
[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)

## I. INTRODUCTION : les points saillants de l'activité 2025

### ■ **Activité**

Avec un nombre de suivis stable par rapport à 2024, le **mrs93** a stabilisé son activité dans tous les domaines : traitement des courriers postaux et numériques (réception, distribution), relations avec les différents partenaires, souci de nos accueillis dans nos chambres d'hôtel, 100 personnes reçues majoritairement orientées par les SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation), 98 domiciliations administratives en cours de validité demandées par les SPIP afin qu'eux-mêmes mènent à bien les démarches administratives des personnes détenues. Tous ces chiffres attestent de l'engagement de l'équipe du **mrs93**.

### ■ **Emploi**

Notre partenariat avec d'autres associations se poursuit (France Travail, RSA ville, Mission locale La Mire) et a permis le retour à l'emploi ou à la formation de nombreux accueillis : 5 sur 6 personnes hébergées dans les chambres du **mrs93** ont trouvé un emploi ; 9 des 45 personnes suivies au cours de 4 entretiens et plus ont obtenu un emploi ou une formation, ce qui représente un taux d'insertion professionnelle de 20 %.

### ■ **Hébergement**

La pénurie d'hébergements, particulièrement en Seine-Saint-Denis, est une véritable pierre d'achoppement à notre ambition de mener un maximum de personnes vers l'emploi, malgré de réelles offres liées au développement de notre territoire. Il est difficile pour une personne sortant de prison d'envisager un engagement professionnel sérieux lorsqu'elle est sans hébergement.

## II. LE PUBLIC ACCUEILLI, SES CARACTÉRISTIQUES

### 1. Activité globale de l'antenne mrs de Bobigny

		2023	2024	2025
Accueillis reçus dans l'année		90	104	100
Nouveaux dossiers		50	87	54
Entretiens TOTAL		352	365	241
Entretiens HORS SID et SL		348	353	223
	en %	99 %	96,7 %	92,5 %
Entretiens SID et SL		4	12	18
	en %	1 %	3,3 %	7,5 %

Au cours de l'année, le **mrs93** a :

- reçu 100 personnes sortant de prison ou sous main de justice,
- effectué 223 entretiens hors suivi initié en détention (SID) et semi-liberté (SL),
- effectué 18 entretiens au centre de semi-liberté (CSL) de Gagny, soit 241 entretiens.

Les accueillis ont été orientés vers le **mrs93** par :

- les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de Seine-Saint-Denis, de Fleury-Mérogis et de Villepinte, du centre de semi-liberté (CSL) de Gagny 93, du plateau technique SPIP 93 milieu ouvert, des associations telles Aurore, les 3A, Faire, l'Ilot, des services sociaux des communes du 93 et principalement de Bobigny, des missions locales, des centres communaux d'action sociale (CCAS).

**Fidélisation : 22 %** de personnes accueillies ont bénéficié de 4 entretiens et plus au cours de l'année 2025, contre 24 % en 2024. Parmi les entretiens réalisés par l'antenne **mrs93**, 78 accueillis ont été vus lors d'1 à 3 entretiens, 22 ont été suivis au cours de 4 entretiens et plus. La fidélisation des accueillis demeure une préoccupation.

### 2. Données démographiques

		2023	2024	2025
Genre	Masculin	100 %	96 %	96 %
	Féminin	0%	4 %	4 %
Âge	18/24 ans	5,5 %	3 %	8 %
	25/40 ans	45,5 %	55 %	41 %
	41 ans et +	90 %	42 %	51 %
Nationalité	Français ou UE	70 %	79 %	80 %
	Étrangers hors UE	30 %	21 %	20 %
Formation	Niveau = ou > au CAP*	13 %	14 %	10 %
Situation pénale (au 1 <sup>er</sup> entretien)	Récidivistes	49 %	49 %	49%

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente. Toutes les personnes pour lesquelles le niveau d'études n'est pas renseigné sont considérées comme ayant un niveau inférieur au CAP.

### 3. Les problématiques du public accueilli

#### ■ Le genre

Le public est sans surprise masculin. Notons qu'en 2025 le **mrs93** a reçu 4 femmes, ce qui correspond à leur proportion dans la population carcérale.

#### ■ L'âge

La moitié des accueillis sont âgés de moins de 40 ans, ce qui correspond à la structure d'âge de la population pénale.

#### ■ Le niveau de qualification professionnelle

Le niveau des accueillis est faible.

Aux extrêmes, on recense 9 % d'illettrés et seulement 1 % de personnes déclarant avoir le bac.

En 2025, seuls 10 % des accueillis déclarent avoir obtenu un CAP ou être au niveau d'un CAP.

#### ■ La précarité

En orientant vers nous principalement des personnes ayant besoin d'une domiciliation, nos partenaires nous adressent des accueillis sans hébergement dont beaucoup étaient dans l'errance, atteints souvent de pathologies et d'addictions diverses, avant d'être incarcérés. Le retour à l'emploi pour ces personnes ne peut être envisagé qu'après un parcours de resocialisation souvent très long.

#### ■ La santé physique et mentale

Cet aspect qui concerne en premier nos accueillis ne semble pas être leur préoccupation première et pourtant 51 % d'entre eux seraient sujets à des pathologies diverses. Seules des obligations de soins prononcées lors des jugements les contraignent à consulter. Les bénévoles du **mrs93** veillent au respect de ces obligations et orientent les accueillis vers les praticiens concernés. Notre relation avec l'association Aurore facilite les orientations des personnes souffrant d'addictions.

#### ■ La nature du délit

Comme les années précédentes, les accueillis du **mrs93** en 2025 ont été en grande majorité condamnés pour vols, trafics de stupéfiants et violences, dont violences conjugales.

#### ■ La récidive

En 2025, les récidivistes représentent 49 % des accueillis (la récidive au sens commun du terme = une nouvelle condamnation).

La récidive simple ne semble pas associée à la nature du délit. Elle concerne autant les auteurs de violences conjugales que d'infractions relatives aux stupéfiants.

La grande majorité des multirécidivistes en revanche a commis des délits en lien avec les stupéfiants.

### III. L'ACTION DU mrs 93

#### 1. Les principes d'action

Le **mrs93** agit dans le prolongement des services pénitentiaires. Il a pour objet la réinsertion socio-professionnelle des sortants de prison et des personnes placées sous main de justice et la prévention de la récidive. A cet effet, par le biais d'entretiens individuels, il accompagne les accueillis dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'emploi ou de formation, leurs recherches d'hébergement et l'accès aux soins.

Le suivi se fait en lien avec le SPIP quand l'intéressé est sous main de justice et avec le soutien de divers partenaires que l'association a su s'attacher au fil des ans.

#### 2. L'équipe de bénévoles

Pour mener à bien son action, le **mrs** s'appuie sur des bénévoles formés à la conduite d'entretiens et à l'accompagnement des publics sous main de justice en difficulté.

Une éducatrice spécialisée salariée intervient à leurs côtés. Elle apporte son soutien, partage ses connaissances et son savoir-faire.

Les nouveaux bénévoles reçoivent une formation interne sur les pratiques du **mrs**, l'utilisation de son logiciel Ulysse, sur la justice et son fonctionnement, sur les services pénitentiaires et sur les principaux partenaires. Ils sont observateurs du savoir-faire des bénévoles plus chevronnés pendant deux mois, puis interviennent seuls lorsque, se sentant prêts et étant suffisamment formés, leur engagement au **mrs** peut être validé.

Par ailleurs, sont périodiquement organisées des journées de formation générale des nouveaux arrivants avec l'aide d'accueillants anciens connaissant bien la culture du **mrs**.

Les compétences des accueillants du **mrs** bénéficient aussi des rencontres et du travail en commun dans les locaux du SPIP qui permettent d'établir des liens propres à faciliter une réelle collaboration dans le suivi des sortants de détention.

Une formation continue sur mesure est effectuée par des organismes extérieurs. Elle est complétée, en fonction des besoins individuels, par les formations proposées par la FARAPEJ (Fédération des associations réflexion-action-prison et justice).

En 2025, malgré le départ de deux d'entre eux, l'équipe de 5 bénévoles a maintenu l'activité du **mrs93** et a été en mesure de répondre aux demandes des accueillis.

#### 3. Poursuivre et développer les partenariats

A ce jour, notre principal partenaire est le SPIP 93 milieu ouvert ; notre permanence au plateau technique assure une proximité avec les CPIP et des échanges fructueux. Une autre permanence bimensuelle au centre de semi-liberté de Gagny permet une orientation efficace vers nos bureaux où le suivi sera développé. D'autres partenariats, que nous cherchons en permanence à intensifier, sont mis en œuvre dans les domaines du social et de la santé ainsi que dans le champ de l'insertion professionnelle avec les organismes comme France Travail,

RSA ville, la mission locale La LYR pour les moins de 25 ans, ASIF pour l'alphabétisation, ALI pour allocataires du RSA, d'autres associations comme L'Îlot et Faire ainsi qu'avec les gestionnaires de dispositifs de clauses sociales.

#### **4. Suivre les accueillis en grande difficulté**

La domiciliation est une opportunité importante pour nos accueillis et pour laquelle les services des SPIP nous sollicitent fréquemment. Elle oriente vers le **mrs93** une proportion toujours plus forte d'accueillis en grande difficulté, désocialisés et dans une situation d'extrême précarité : très souvent sans hébergement avant leur incarcération, sans lien social ou familial, ils sortent de détention sans aucune solution. Ils constituent l'essentiel de nos accueillis et en même temps sont ceux qui requièrent la plus grande attention : le nombre des entretiens longs, qui renforcent une approche personnalisée, en atteste.

#### **5. Préparer la sortie des détenus : le suivi initié en centre de semi-liberté (CSL)**

##### **■ Suivi initié CSL**

En 2025, il n'a pas été possible d'effectuer des suivis initiés en détention (SID) comme cela s'était fait précédemment dans les maisons d'arrêt de Villepinte et Fleury-Mérogis. L'arrivée d'une assistance sociale se chargeant des démarches dévolues au **mrs** a en effet réduit considérablement la nécessité de notre intervention qui a dès lors été orientée, à la demande du SPIP 93, vers d'autres interventions comme la présence sur le plateau technique du SPIP milieu ouvert à Saint-Denis et au centre de semi-liberté de Gagny.

Le **mrs93** a ainsi accueilli 18 personnes en provenance de la semi-liberté, soit **18 %** des personnes reçues en 2025. 7 d'entre elles ont bénéficié d'un suivi long et ont pu accéder à une certaine autonomie dès leur fin de peine, ce qui est un résultat encourageant.

La collaboration avec le SPIP milieu ouvert s'est considérablement développée et le nombre d'activités menées en commun atteste d'un véritable climat de confiance et d'une collaboration très fructueuse.

Au cours de l'année 2025, un seul sortant ayant démarré un suivi en CSL a pu bénéficier d'un hébergement **mrs** dès sa libération. Il n'y a aucune concordance entre la disponibilité d'une chambre et la libération d'un détenu.

#### **6. Domicilier et agir pour les problèmes administratifs**

**L'élection de domicile ou domiciliation administrative est le préalable à toute insertion administrative.**

Ce service offert par le **mrs** est indispensable. En effet, il permet aux accueillis les plus isolés et désocialisés d'avoir une adresse unique pour leurs démarches administratives : courrier, CNI (carte nationale d'identité), PUMA (protection universelle maladie), RSA (revenu social d'activité).

Domicilier les sortants de prison ou sous main de justice distingue le **mrs** des autres associations qui ont des actions similaires sans offrir ce service. L'orientation vers le **mrs** des personnes les plus fragilisées lui donne une lourde responsabilité et rend souvent la tâche difficile, tant de problèmes devant être résolus avant d'envisager un retour à l'emploi.

Au total, 158 personnes avaient une domiciliation en cours ou ont été domiciliées durant l'année 2025 au **mrs93**. Au long de l'année, 61 domiciliations ont été établies, 16 ont été renouvelées.

Ces domiciliations ne peuvent bénéficier qu'aux personnes qui respectent un suivi régulier au **mrs**. Toute personne domiciliée doit avoir au minimum un entretien par trimestre. Cet entretien permet de s'assurer que la personne domiciliée est toujours dans une dynamique de réinsertion et de la recadrer ou la remotiver si nécessaire.

L'accueillant se doit d'agir au plus vite pour éviter que l'accueilli, découragé par les lourdeurs administratives et les difficultés rencontrées dans la mise en place des démarches, ne cède aux mauvaises sirènes. En 2025, 21 personnes ont cependant dû être radiées.

## 7. Prendre en compte les problèmes de santé et d'addiction

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les problèmes liés à la santé semblent secondaires aux accueillis eux-mêmes. Alors qu'ils souffrent de multiples maux, liés à leur misère sociale, leur propre santé est souvent abordée comme une urgence secondaire sauf lorsqu'elle est l'objet d'injonctions judiciaires et devient alors incontournable. En revanche, les troubles qui ne sont pas liés à des obligations comme les infections, maux de dents, troubles de la vue ou de l'audition ne sont pas pris en compte par les accueillis habitués à vivre avec leurs souffrances. Celles-ci semblent consubstantielles à leur état. Or, qui peut prétendre surmonter ses difficultés avec un mauvais état de santé ? Les accueillants du **mrs** sont là pour faire évoluer ce comportement et rappeler les priorités.

Lorsque des troubles psychologiques, liés ou non à leur incarcération sont patents, les orientations se font vers des structures accueillant le public sous main de justice :

- le centre thérapeutique résidentiel de Gagny (Aurore),
- le Pass justice CSAPA Pierre Nicole,
- la consultation extra-carcérale de l'hôpital Sainte-Anne,
- le bus santé du 93

et de façon générale vers les hôpitaux proches avec lesquels des stratégies d'admission sont mises en place.

En 2025, 45 % des personnes suivies par l'antenne ont admis avoir des problèmes de santé soit d'ordre psychiatrique soit liés à une addiction (alcool, toxicomanie). C'est souvent l'addiction qui a mené au délit, donc à la détention (violences sous l'emprise de l'alcool, vol ou trafic de stupéfiants pour subvenir à sa consommation) ; le suivi médical est par conséquent impératif pour éviter la récidive, favoriser l'insertion et plus prosaïquement observer l'obligation judiciaire.

Si l'accueilli n'a pas une obligation de soins imposée par la justice, le rôle du **mrs** est de l'amener à prendre conscience de son addiction et de l'inciter à bénéficier de soins médicaux. Etant donné leur instabilité, leur difficulté à s'inscrire dans le long terme et bien souvent leur comportement inadapté, les accueillis souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie sont les plus difficiles à accompagner vers l'emploi.

## 8. Agir pour l’insertion par l’emploi et la formation

Pour un accompagnement efficace et une bonne orientation, le **mrs** s’appuie sur des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs et des entreprises d’insertion.

### ■ Nos partenaires institutionnels

#### ➤ France Travail

Le site France Travail (FT) permet d’inscrire un accueilli (s’il ne l’a pas été en tant que bénéficiaire du RSA) ou de renouveler son inscription, de répondre en ligne à des offres France Travail, de créer un espace personnel pour les accueillis ayant de l’expérience, ce qui leur permet de recevoir des offres ciblées.

Le conseiller France Travail peut prescrire un accompagnement renforcé dans le cadre du RSA Ville. Les conseillers FT sont les garants de l’accompagnement à l’emploi des bénéficiaires du RSA.

L’équipe France Travail IAE de Paris envoie des offres dans le domaine de l’insertion par l’activité économique.

La plateforme de l’inclusion est devenue un passage obligé pour postuler sur des chantiers ou entreprises d’insertion. La fiche IAE n’est plus nécessaire ; il suffit que l’un des critères de niveau administratif soit validé - le premier étant d’être allocataire du RSA, la majorité de nos accueillis le valide.

Les inquiétudes créées par la mise en place de la réforme du RSA instituant une obligation d’activité hebdomadaire de 15 heures ne se sont pour l’instant pas concrétisées.

#### ➤ Mission locale la LYR

Les accueillis de moins de 25 ans y sont accompagnés de façon plus globale qu’à France Travail par les conseillers mission locale (santé, orientation, formation, emploi) et ils peuvent bénéficier du contrat d’engagement jeune. Nous leur procurons une domiciliation, si nécessaire.

#### ➤ La ville de Bobigny et les Maisons de l’emploi (Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin)

Elles adressent régulièrement au **mrs93** des offres d’emploi et d’information et organisent des sessions d’information et de recrutement.

### ■ Nos autres partenaires dans le cadre de l’insertion professionnelle

#### Les agences locales d’insertion (ALI)

Leur mise en place depuis 2024 par le département de Seine-Saint-Denis offre des perspectives aux allocataires du RSA en les accompagnant pour définir leur projet professionnel, valoriser leurs compétences, découvrir et tester des métiers, saisir des opportunités d’emploi.

#### ➤ Les structures de l’insertion par l’activité économique (IAE) : entreprises d’insertion, chantiers d’insertion, entreprises intermédiaires, entreprises temporaires d’insertion : outre leur repérage possible sur la plateforme de l’inclusion, des liens ont été développés avec certains d’entre eux, et cette connaissance mutuelle bénéficie aux accueillis (Halage - Espaces - Humando - Arès – Emmaüs insertion...). Ces structures sont essentielles pour permettre aux accueillis une réadaptation progressive au travail.

#### ➤ Les associations partenaires : J2C, Faire, L’Ilot, Les 3 A, etc.

#### ➤ Les dispositifs porteurs de clauses sociales.

## 9. Faciliter l'insertion par des solutions d'hébergement

### ■ Hébergement chez des partenaires via le SIAO

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) centralise les demandes d'hébergement et les places disponibles.

L'éducatrice spécialisée qui conseille les accueillants dans la rédaction de leurs demandes a su nouer des relations de travail étroites avec l'équipe du SIAO 93. Aujourd'hui, des échanges réguliers lui permettent de lui signaler les demandes d'hébergement qui semblent les plus urgentes. Des solutions d'orientations vers des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont été proposées qui n'ont pas toutes été acceptées par les accueillis, certains d'entre eux souhaitant que leur soit proposé un logement autonome ou en résidence sociale, montrant ainsi leur souhait d'indépendance et d'autonomie, ce qui a été le cas pour 3 personnes en 2025.

Si, au bout de quelques mois, aucune réponse n'a été apportée au demandeur, un dossier DALO/DAHO est initié.

### ■ Hébergement dans des chambres financées par le mrs

Le parc des chambres louées par le **mrs93** a été de 4 unités.

Au cours de l'année, 6 personnes ont été hébergées, soit 6 % des accueillis.

La durée moyenne d'hébergement a été de 181 jours en 2025 du fait de la faiblesse des orientations vers les CHRS ou les résidences sociales.

Ces chambres sont soit des chambres de stabilisation, soit des chambres relais.

### ➤ Hébergement de stabilisation

Les chambres dites de stabilisation sont accessibles à tous les accueillis qui démontrent leur volonté de se réinsérer : recherche active d'emploi, voire un emploi, suivi d'une formation qualifiante, dossier SIAO et demande de logement social déposés.

	2023	2024	2025
<b>Nombre d'accueillis</b>	90	104	100
<b>Nombre d'hébergés</b>	8	9	6
<b>Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis</b>	8 %	9 %	6 %
<b>Durée moyenne hébergement</b>	205	148	181
<b>Participation financière des hébergés</b>	7 025 €	5 286 €	2 248 €
<b>Participation financière par hébergé</b>	878 €	587 €	375 €
<b>Participation financière par jour d'occupation</b>	4,28 €	3,95 €	2,07 €

### ➤ Hébergement relais vers l'autonomie

Les chambres dites relais sont proposées aux accueillis (1 en 2025) qui travaillent de façon régulière ; ce type d'hébergement débouche en principe sur l'obtention d'un studio en résidence sociale ou sur la location d'un logement autonome. La participation financière des accueillis à leur hébergement relais est supérieure à celle des hébergés en chambre de stabilisation ; elle doit être réglée en début de mois afin d'accoutumer les hébergés à gérer leur budget.

## 10. Les aides matérielles en nature – hors hébergement

### ■ Répartition et critères d'attribution des aides

	2023	2024	2025
Aides de première nécessité	-	41 %	89 %
Transport	27 %	24 %	11 %
Divers (kit téléphone...)	73 %	35 %	-

Le **mrs93** apporte en priorité une aide matérielle aux accueillis n'ayant aucune ressource et uniquement dans le cadre d'un suivi lors d'un entretien.

Le total de ces aides s'est élevé à 3443 € sur l'année 2025, soit 14 € par entretien et 34 € par accueilli. Ce montant est modéré, preuve de notre volonté de ne pas nous placer sur le même terrain de fonction distributive que les associations caritatives dont c'est la mission. La pénurie d'associations de ce type sur le département de la Seine-Saint-Denis est étonnante compte tenu de ses difficultés sociales (rares lieux de services de repas, de sanitaires, de vestiaires ; autant de services présents à Paris).

Les aides proposées par le **mrs** sont essentiellement de deux types : tickets services et titres de transport (sous forme de tickets de métro ou de forfaits Navigo hebdomadaires). Il est à noter que l'utilisation des tickets services par les accueillis est principalement d'ordre alimentaire. En 2025, la part des aides au transport est restée pratiquement stable.

Le **mrs93** peut faire des orientations vers le Secours Populaire, le Secours Catholique ou la Croix-Rouge de Bobigny, qui donnent aux démunis des vêtements.

Nous réservons les aides matérielles à ceux qui sont sortis récemment de détention et n'ont encore aucune ressource. Au bout de 2 ou 3 mois, lorsque les accueillis perçoivent le RSA et bénéficient de la gratuité des transports en commun, nous ne fournissons en principe plus aucune aide.

## IV. DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

### 1. L'hébergement : après leur hébergement par le mrs 93, 100 % des accueillis ont trouvé un logement plus pérenne

	2023	2024	2025
Logement autonome = à leurs frais	0 %	50 %	33 %
Hébergement en structure associative (CHRS)	40 %	33 %	67 %
Hébergement relationnel	-	-	-
Inconnu/détention/rue/hôpital	20 %	17 %	-
Hébergement relais	40 %	-	-

En 2025, après l'hébergement par le **mrs93**, ce sont tous les accueillis en question qui ont trouvé un hébergement plus pérenne, atout, voire condition, pour l'insertion des accueillis.

En 2025, 6 personnes ont été hébergées dans une chambre d'hôtel du **mrs93** et fin 2025, toutes les 4 chambres sont occupées. 3 accueillis ont quitté leur hébergement **mrs** :

- 2 personnes ont été orientées vers un CHRS,
- 1 personne a bénéficié d'un logement autonome.

Ces résultats très positifs doivent cependant être relativisés au regard du très petit nombre de personnes concernées et de la rotation insuffisante des chambres.

#### ■ La réinsertion professionnelle des hébergés

L'hébergement joue un rôle décisif dans la recherche d'emploi, même d'insertion par l'activité économique, ou le maintien dans l'emploi : en 2025, 5 des 6 personnes hébergées par le **mrs93** se sont insérées professionnellement ou ont engagé une formation. L'hébergement est un atout évident pour l'insertion professionnelle.

## 2. L'insertion professionnelle pour 36 % des accueillis (suivi long)

	2023	2024	2025
<b>Ont trouvé un emploi</b>	30 %	13 %	26 %
<b>Ont suivi une formation</b>	6 %	13 %	10 %
<b>Total insertion professionnelle</b>	36 %	26 %	36 %

Ce résultat est calculé sur la base des seules personnes ayant bénéficié d'un suivi dit long (4 entretiens et plus en 2025 et 2024).

Sur les 45 personnes suivies au cours de 4 entretiens et plus :

- 11 ont obtenu un emploi, soit 24 %,
- 6 ont obtenu une formation, soit 13 %,

le taux de réussite d'insertion professionnelle s'établissant ainsi à **36 %**.

Ces chiffres sont évidemment calculés à un instant T et nous savons combien ils peuvent être fragiles. Ils montrent cependant que les efforts des accueillis et de ceux qui les suivent dans le domaine de l'insertion professionnelle peuvent porter leurs fruits.

La réinsertion professionnelle débute souvent par des missions d'intérim ou une formation plus ou moins longue. Parmi les formations, il faut distinguer celles qui sont très concrètes et mènent directement à l'emploi (formation aux métiers du jardinage, de la boulangerie ou de la plomberie par exemple) et celles, qui, plus générales, n'ont pas de résultat immédiat sur l'employabilité de la personne.

Il est à noter que la formation n'est pas privilégiée par nos accueillis par rapport à un emploi obtenu rapidement.

Les emplois les plus recherchés demeurent ceux issus de la restauration, du bâtiment, de l'entretien des locaux, de l'entretien des espaces verts, du magasinage ou de la manutention.

La hausse du nombre d'accueillis en semi-liberté pour qui le problème de l'hébergement ne se pose pas devrait nous permettre d'augmenter notre taux de réussite dans ce domaine.

## V. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2026

### ■ Insertion professionnelle

- En 2026, les évolutions amorcées en 2024 et 2025 devraient se poursuivre, notamment grâce à un accroissement de notre partenariat associatif et à la découverte de nouvelles entreprises n'hésitant pas à embaucher nos accueillis, quel qu'ait pu être leur parcours personnel.
- Pour lancer nos accueillis les plus éloignés jusqu'alors du travail, le recours aux structures relevant de l'insertion sera au cœur de notre mission et de nos orientations.

### ■ Hébergement

- Maintenir des liens serrés avec le **SIAO 93** afin de permettre à un plus grand nombre d'accueillis d'accéder à un logement autonome ainsi que d'augmenter la rotation dans l'occupation de nos chambres de façon à faire bénéficier d'hébergements **mrs** davantage d'accueillis, favorisant ainsi leurs chances de réinsertion.
- Développer le passage en **chambre relais** qui est un véritable apprentissage à l'autonomie et au retour à la vie normale.

### ■ Relations avec les SPIP

- En milieu ouvert, le SPIP attend beaucoup de notre implication et nous propose plusieurs secteurs d'intervention : permanence mensuelle dans leurs locaux de **Saint-Denis**, permanence bimensuelle au centre de semi-liberté de **Gagny**. Cette confiance nous oblige ; un renfort de bénévoles s'impose face à ces nouvelles responsabilités. Afin de formaliser cette coopération, une convention locale de partenariat a été signée entre le SPIP 93 et le mrs93. Elle permet d'organiser leurs relations et de déterminer le champ d'action de leur collaboration. En milieu fermé, rétablir les liens avec les CPIP de la maison d'arrêt de **Villepinte** et de **Fleury-Mérogis**.

### ■ Accompagnement des accueillis

- Poursuivre le développement des suivis longs et en améliorer la qualité.
- Les agences locales d'insertion (ALI) devraient se révéler des partenaires privilégiés pour notre public particulièrement défavorisé et pour remplir les obligations imposées aux bénéficiaires du RSA.

### ■ Culture

- Tenter de mettre à disposition des accueillis une offre culturelle variée grâce à notre relation à réactiver avec Cultures du Cœur.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 **mrs 94**

## I. INTRODUCTION : les points saillants de l'activité 2025

### ■ **Activité**

Le **mrs94** a accueilli **133** personnes en 2025 au cours de **244** entretiens.

L'accueil de personnes majoritairement orientées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne a permis de maintenir une bonne activité dans les locaux du SPIP (milieu ouvert). La majorité des accueillis ont plus de 40 ans (53%) et la proportion de récidivistes a légèrement diminué (32 %).

Nous avons rencontré 23 personnes en détention à Fresnes dont 17 ont été suivies dès leur sortie par le **mrs94**.

### ■ **Emploi**

**28 %** des accueillis suivis au cours de 4 entretiens et plus ont trouvé un emploi (8 personnes) ou une formation (3 personnes) en 2025, à comparer avec 43 % en 2024.

Nos partenariats avec France Travail, les PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), certaines entreprises d'insertion (Ateliers sans frontières par exemple) et la mission locale de Créteil, n'ont pas permis à une majorité de nos accueillis éligibles à l'emploi d'obtenir un travail ou une formation (problèmes de santé, de motivation, de compétence et d'expérience, absence de documents d'identité, difficulté d'hébergement).

Nous souhaitons privilégier les emplois en insertion car ils correspondent mieux aux capacités et aux qualités des accueillis. Les entreprises d'insertion recherchent principalement des profils peu qualifiés mais voulant travailler, ce qui correspond dans la plupart des cas aux profils des accueillis.

### ■ **Hébergement**

Les possibilités d'hébergement dans le Val-de-Marne sont un obstacle majeur à la réinsertion des accueillis et à la lutte contre la récidive.

Le **mrs94** dispose de **4** chambres au 31 décembre 2025. La diminution du nombre de chambres (8 jusqu'au 30 septembre 2025 puis 4 à compter du 1er octobre) s'inscrit dans le plan d'économies arrêté à l'été 2025. Durant l'année 2025, 10 personnes ont été accueillies dans ces chambres.

Grâce au partenariat que nous entretenons avec le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), nous avons hébergé 11 accueillis supplémentaires dans des chambres pérennes durant l'année 2025, contre 10 en 2024.

Ce nombre est malgré tout insuffisant car il est difficile pour une personne de s'engager au niveau de l'emploi si elle n'a pas d'hébergement ou si elle est hébergée de façon très précaire par l'une ou l'autre de ses relations.

### ■ **Partenariat**

L'année 2025 a été marquée par une stabilisation du nombre de nos partenaires. Le partenariat est une condition nécessaire et indispensable à une bonne réinsertion des accueillis (France Travail, PLIE, J2C, SIAO, Arapej 94, Emmaüs, Créteil Solidarité, Les Miradors, etc.). Ces liens doivent être entretenus au cours de l'année. Et la recherche de nouveaux partenariats doit être amplifiée en 2026.

### ■ **L'équipe de bénévoles**

En 2025, l'équipe de l'antenne **mrs94** a été composée de 4 bénévoles en moyenne et d'un éducateur spécialisé présent 6 vacations par mois. En raison d'un turn-over important (plusieurs départs en cours d'année), nous avons cherché en permanence à recruter pour maintenir l'effectif de l'équipe.

## II. LE PUBLIC ACCUEILLI, SES CARACTÉRISTIQUES

### 1. Activité globale de l'antenne mrs de Créteil

		2023	2024	2025
Accueillis reçus dans l'année		147	155	133
Nouveaux dossiers		93	108	101
Entretiens TOTAL		347	323	244
Entretiens HORS SID		311	290	221
	en %	90 %	90 %	91 %
Entretiens SID		36	33	23
	en %	10 %	10 %	9 %

- 133 accueillis en 2025, dont 101 nouveaux dossiers, rencontrés au cours de 244 entretiens.
- Parmi les nouveaux accueillis, 23 ont bénéficié d'entretiens en détention dans le cadre de la préparation à la sortie (SID). Les visites à Fresnes ont lieu, dans la mesure du possible, toutes les deux semaines sauf en juillet et août.
- Pour les nouveaux accueillis, 90 % des personnes reçues ont été orientées par le SPIP94, les autres par des organismes à vocation sociale, organismes de santé et associations partenaires.
- Au **mrs94**, 121 accueillis ont été suivis au cours de 1 à 3 entretiens et 12 accueillis ont été vus au cours de 4 entretiens et plus. La fidélisation demeure une préoccupation.

### 2. Données démographiques

		2023	2024	2025
Genre	Masculin	97 %	96 %	97 %
	Féminin	3 %	4 %	3 %
Âge	18/24 ans	7 %	7 %	9 %
	25/40 ans	48 %	48 %	43 %
	41 ans et +	45 %	45 %	48 %
Nationalité	Français ou UE	74 %	77 %	84 %
	Étrangers hors UE	26 %	23 %	16 %
Formation	Niveau = ou > au CAP*	9 %	9 %	18 %
Situation pénale (au 1 <sup>er</sup> entretien)	Récidivistes	30 %	35 %	32 %

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente

### 3. Les problématiques du public accueilli

#### ■ Le genre

En 2025, 4 femmes ont été accueillies au **mrs94** (4 %). Le nombre d'accueillies est en légère diminution. Celles que nous avons vues étaient dans une grande précarité, avec des problèmes d'hébergement et de santé importants.

- **L'âge**

Les 25/40 ans représentent 43 % des personnes suivies (soit 57 accueillis). Cette tranche d'âge est en légère baisse par rapport à l'année 2024.

Les personnes de 41 ans et plus représentent 48 % des personnes suivies (soit 64 accueillis).

Les moins de 25 ans représentent 9 % des personnes suivies (soit 12 accueillis). Cette proportion est orientée à la hausse. Ceci est dû en grande partie au fait que certains jeunes sont orientés vers le **mrs94** préalablement à une orientation vers les missions locales.

Pour les plus de 25 ans, le RSA (revenu de solidarité active) permet de subvenir aux besoins strictement nécessaires. Les jeunes bénéficient le plus souvent de dispositifs spécifiques gérés par les missions locales du Val-de-Marne.

Pour tous, des aides ponctuelles, indispensables (notamment dans les semaines qui suivent la sortie de détention), sont accordées par la ville de Créteil, les missions locales ou le conseil départemental du Val-de-Marne et par le **mrs94** : aide au transport, aide alimentaire (tickets services et tickets sandwich), aides diverses (fourniture éventuelle d'un téléphone).

- **Le niveau de qualification professionnelle**

82 % des accueillis présentent un niveau de qualification inférieur au CAP.

La plupart des accueillis ayant un faible niveau de formation, nous essayons d'approfondir avec chaque accueilli les compétences qui lui permettront de reprendre confiance en lui.

Il est à noter que plus des deux tiers de ces accueillis ne déclarent aucune formation spécifique.

Le faible niveau de qualification est souvent aggravé par un manque d'expérience : certains ne peuvent se prévaloir que de quelques mois d'expérience professionnelle. Cependant, on s'aperçoit que, même si la motivation ne peut totalement pallier l'absence de qualification et d'expérience, elle reste un vrai moteur pour accéder à l'autonomie et à l'emploi.

Avec un nombre croissant d'accueillis, nous élaborons un CV basé non seulement sur des diplômes ou des expériences mais mettant en avant les différents savoir-faire et savoir-être de ces personnes.

Plusieurs accueillis ont ainsi trouvé une formation, un emploi ou une mission grâce à ces « CV de compétences » : jardiniers, livreurs, manutentionnaires, plongeurs, etc.

- **La précarité**

75 % des personnes accueillies pour la première fois au **mrs94** en 2025 (101 personnes) sont entièrement démunies à leur sortie de détention (pas d'hébergement, pas d'emploi et pas de revenus). Environ 60 de ces accueillis (45 %) doivent suivre des soins physiques ou psychiatriques auxquels ils ne sont pas assidus. La première action du **mrs94** est de monter avec eux un dossier pour l'obtention des droits au RSA (revenu de solidarité active) et aux services associés (mutuelle, transports gratuits, ...).

#### ■ **La santé physique et mentale**

60 % des personnes suivies par le **mrs94** (80 personnes) présentent des problèmes de santé : pathologies diverses dues à leur hygiène de vie sans suivi médical, addictions plus ou moins handicapantes. Ces problèmes de santé sont le plus souvent négligés voire niés, notamment s'il s'agit d'addiction à l'alcool ou de toxicomanie.

En 2025, sur les **39** accueillis ayant bénéficié d'un suivi long (4 entretiens et plus) :

- 25 % déclarent avoir ou devoir engager un suivi médical,
- 75 % déclarent avoir ou devoir engager un suivi psychologique, et parmi ces 75 %,
- 15 % déclarent avoir ou devoir engager un suivi en rapport à la toxicomanie,
- 20 % déclarent avoir ou devoir engager un suivi en rapport avec l'alcool.

Le **mrs94** considère comme une priorité le traitement ou au moins l'engagement par les accueillis dans un protocole de soins de leurs pathologies. Ce qui contraint parfois les accueillants à engager un travail complexe de persuasion pour obtenir leur adhésion.

#### ■ **La nature du délit**

Les actes de violence, en milieu familial ou non, le trafic de stupéfiants, les vols divers et la délinquance sexuelle représentent les motifs d'incarcération les plus fréquents des personnes suivies par le **mrs94**. Si le délit n'est qu'un « accident de parcours » avec une cause identifiable, le suivi sera de courte durée et avec de sérieuses chances de résultat positif. Si, au contraire, le passage à l'acte fait partie de la vie de l'individu, si les causes sont multiples (précarité chronique, pas d'emploi par exemple), alors le suivi sera long. Il faudra amener progressivement l'accueilli à prendre conscience de son comportement et lui donner envie d'en changer. Ce n'est qu'à ce prix qu'une réinsertion dans la durée sera possible.

#### ■ **La récidive**

Le pourcentage de récidivistes en 2025 parmi les accueillis du **mrs94** est de 32 %, en diminution (-4 %) par rapport à 2024 et proche de celui de 2023.

La première incarcération peut marquer le début d'une prise de conscience des risques encourus : le travail de réinsertion en sera d'autant facilité.

La multi-récidive constitue toujours un handicap supplémentaire : les allers-retours répétés en détention sont souvent dus à des problèmes d'équilibre psychologique, de comportements violents ou à la recherche de l'argent facile. Il devient alors difficile de reprendre pied dans la société sans un travail psychologique en profondeur en vue d'une vraie réinsertion.

### **III. L'ACTION DU mrs 94**

#### **1. Les principes d'action**

Le **mrs94** agit dans le prolongement des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il a pour objet la réinsertion socio-professionnelle des sortants de prison et des personnes placées sous main de justice afin de prévenir la récidive.

A cet effet, par le biais d'entretiens individuels, les bénévoles du **mrs94** accompagnent les accueillis dans leurs projets de vie, dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'hébergement, leurs recherches d'emploi ou de formation et l'accès aux soins.

Le suivi se fait en lien avec le SPIP quand l'intéressé est sous main de justice, et avec le soutien des divers partenaires que l'association a su s'attacher au fil des ans.

## **2. L'équipe de bénévoles**

En 2025, l'équipe de bénévoles de Créteil a été de 4 personnes avec un taux de rotation en augmentation. Compte tenu de départs en perspective, plusieurs campagnes de recrutement vont être organisées courant 2026 pour retrouver durablement le nombre de bénévoles nécessaires au bon fonctionnement de l'antenne.

Un éducateur spécialisé a été présent six journées par mois ; il en sera de même en 2026.

Les nouveaux arrivants bénéficient d'une formation pratique de 2 mois organisée à l'antenne, basée sur un tutorat et sur des entretiens en double, d'une formation initiale d'une journée proposée par le siège et des formations aux outils Ulysse, SIAO et planning dispensées par l'éducateur spécialisé et des bénévoles chevronnés.

Cette formation est complétée, en fonction des besoins individuels, par les formations proposées par la FARAPEJ (Fédération des associations réflexion-action-prison et justice).

La formation continue des bénévoles organisée par le **mrs**, par exemple 'analyse des bonnes pratiques', 'pathologies individuelles (psy, addictions)' a été amplifiée en 2025.

## **3. Poursuivre et développer les partenariats**

En 2025, les liens avec nos partenaires ont été renforcés.

Pour aider les accueillis à faire valoir leurs droits et à retrouver un statut, nous œuvrons en partenariat avec les structures sociales du Val-de-Marne, avec différents services départementaux ou associations.

A titre d'exemples, les partenaires sociaux 2025 ont été :

- Arapej 94,
- PLIE Créteil, PLIE Choisy-le-Roi, PLIE Ivry,
- J2C,
- Emmaüs Solidarités,
- Emmaüs Connect à Créteil,
- Mission locale de Créteil,
- SIAO 94,
- France Travail Créteil,
- Association Joly (Saint-Maur des Fossés),
- Créteil Solidarité (association médicale),
- Association Les Miradors (aide aux sortants de prison pour devenir auto-entrepreneur),
- certaines entreprises d'insertion par l'activité économique comme Ateliers sans Frontières (Bonneuil-sur-Marne).

Afin d'en accroître le nombre et de nous diversifier, nous allons rencontrer de nouveaux partenaires potentiels et participer à des forums et des salons dans le Val-de-Marne courant 2026.

#### 4. Suivre les accueillis en grande difficulté

Notre action pour aider à la réinsertion des accueillis en grande difficulté est de 2 ordres :

- conseiller des structures de soin adaptées avec l'aide de Créteil Solidarité pour plus de 55% de nos 133 accueillis qui ont un problème important de santé car il est impossible d'envisager une réinsertion sans une période de soins de quelques mois ;
- commencer pour un certain nombre d'accueillis à rechercher, en partenariat avec France Travail, les PLIE de Créteil, Choisy-le-Roi et Ivry, J2C, des formations ou des emplois à temps très partiels en insertion de manière à envisager un retour très progressif vers l'emploi.

#### 5. Préparer la sortie des détenus : le suivi initié en détention (SID)

Le **mrs94** est présent à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne) dans le cadre de la préparation à la sortie. En 2025, la fréquence de nos visites en détention s'est un peu ralentie faute de signalement. Elle a été de 1 à 2 demi-journées par mois. Si l'effectif de bénévoles est suffisant en 2026, cette fréquence de visites devrait augmenter.

##### ■ Suivi initié en détention

	2023	2024	2025
Détenus vus en détention	36	33	23
Nombre d'entretiens	36	33	23
Nombre de détenus venus au moins 1 fois à l'antenne	22	21	12

Nous recevons en entretien individuel les détenus qui nous ont été signalés par les CPIP (conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation) de Fresnes et dont la sortie est proche.

Nous leur présentons l'association et expliquons ce que nous pouvons leur apporter pour faciliter leur réinsertion.

Nous leur proposons si besoin une domiciliation qui leur permettra d'enclencher des démarches administratives et donc de gagner un temps précieux. Nous leur demandons ensuite de prendre contact avec nous dès leur libération.

A l'issue des entretiens, nous faisons un bilan avec les CPIP référents des détenus.

En 2025, 23 personnes ont été rencontrées en détention. Parmi celles-ci :

- 23 personnes sont sorties dans l'année ;
- 12 d'entre elles ont été accompagnées par l'association ;
- 11 autres personnes ne se sont pas présentées à l'antenne.

Remarque :

Le **mrs94** ne peut assurer le suivi de :

- ceux dont la situation administrative ne permet pas une réinsertion (pas de document permettant un séjour légal en France) ;
- ceux dont l'état de santé très précaire nécessite des soins, notamment psychiatriques.

## 6. Domicilier et agir pour les problèmes administratifs

Au total, 251 personnes avaient une domiciliation en cours ou ont été domiciliées durant l'année 2025 au **mrs94**.

Au long de l'année, 141 domiciliations ont été établies : 88 nouvelles domiciliations et 53 renouvellements de domiciliation.

Dans le Val-de-Marne, les organismes domiciliataires sont malheureusement peu nombreux. La plupart d'entre eux ont un quota annuel à ne pas dépasser.

Nous domicilions pour une année les personnes qui sont sorties de détention ou qui sont encore sous main de justice et sommes très souvent amenés à prolonger la domiciliation d'un ou deux ans. Nous avons cependant dû radier 39 personnes de la domiciliation car elles ne respectaient pas leur engagement de passer chercher leur courrier ou les dates d'entretiens planifiés entre elles et le **mrs94**.

Nous aidons les accueillis à traiter leurs demandes de RSA (revenu social d'activité), CMU (protection maladie universelle), carte solidarité transport... et veillons à ce que leurs documents d'identité soient à jour.

Pour l'hébergement, nous incitons les nouveaux accueillis à déposer au plus vite une demande de logement social à Créteil Habitat. A défaut, nous les aidons à instruire une demande en ligne et nous constituons avec eux un dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) en vue d'une solution pérenne.

## 7. Prendre en compte les problèmes de santé et d'addiction

60 % des accueillis ont un réel besoin de soins dès la sortie de détention.

Il est essentiel d'inciter toute personne présentant apparemment des troubles de santé ou se disant malade à consulter. Il n'est en effet ni possible ni souhaitable de demander à une personne malade d'effectuer des démarches sérieuses pour sa réinsertion. Si une personne présente des troubles d'addiction, du sommeil, ou d'autres symptômes handicapants, il lui sera d'autant plus difficile de s'investir durablement dans un projet professionnel.

En l'absence d'obligation de soins ou de suivi médical ou psychologique en cours, le **mrs94**, avec l'aide de Créteil Solidarité (association de médecins), orientera l'accueilli vers une structure gratuite spécialisée ou généraliste, telle que l'hôpital Henri Mondor de Créteil, pour un bilan et une prise en charge éventuelle.

Les personnes souffrant d'une ou plusieurs addictions (toxicomanie ou alcoolisme) ont été orientées vers des lieux de soins spécialisés tels que le CSAPA Drogue et Société à Créteil, la centre Pierre Nicole de la Croix-Rouge etc. Enfin, nous avons régulièrement fait appel au centre psychiatrique d'orientation et d'accueil (CPOA) de l'hôpital Sainte-Anne pour ceux qui l'ont souhaité et à la consultation extra-carcérale de ce même hôpital.

## 8. Agir pour l'insertion par l'emploi et la formation

### ■ Nos partenaires institutionnels

Nos partenaires emploi sont France Travail, les PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), J2C (Justice 2eme Chance) et la mission locale de Créteil. Ces organismes sont primordiaux pour nous car leurs services sont efficaces et complémentaires de notre action.

- **France Travail**
  - L'objectif de France Travail est de garantir un accompagnement et des services adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent, grâce à une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
  - France Travail peut nous dédier un conseiller « référent » qui est notre interlocuteur privilégié et répond à nos demandes. Les liens avec ce référent vont être amplifiés en 2026.
  - Secteurs privilégiés : cuisine, distribution, espaces verts et, plus globalement, tout ce qui a rapport avec l'insertion.
- **Les PLIE** (Créteil, Ivry, Choisy-le-Roi) recherchent des formations et des chantiers d'insertion et informent le **mrs94** de leurs campagnes de recrutement. Les conseillers PLIE assurent un suivi rapproché des personnes ; dans la majorité des cas, les accueillis trouvent une formation ou un emploi dans les semaines qui suivent leur prise en charge.
- **J2C (Justice 2eme Chance)** a pour objectif de faciliter la réinsertion des personnes sorties de prison ou encore sous main de justice en les aidant à retrouver une place dans la société par la formation ou par l'emploi grâce à leur réseau.
- **La mission locale de Créteil** propose, si c'est possible, des garanties et des aides pour les jeunes de moins de 26 ans et assure un accompagnement plus global.

#### ■ **Nos autres partenaires dans le cadre de l'insertion professionnelle**

Les relations avec ces entreprises spécialisées dans les chantiers de réinsertion ont été stables en 2025 : entreprise **Ateliers sans frontières** et diverses **ETTI** (entreprises de travail temporaire d'insertion) par exemple. Plus de 75 % des personnes accueillies ont besoin d'une période d'adaptation au travail (3 à 12 mois) et ces chantiers sont particulièrement adaptés.

- **Association Les Miradors** qui accompagne les personnes sous main de justice qui ont un projet de création d'auto-entreprise.

## 9. Faciliter l'insertion par des solutions d'hébergement

#### ■ **Hébergement chez des partenaires via le SIAO**

En 2025, **25** orientations (demande d'hébergement) ont été effectuées vers le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation).

15 personnes ont été positionnées sur un hébergement SIAO :

- 11 ont été honorées (5 en résidence sociale, 3 en CHRS, 1 en CHS, 1 en pension de famille, 1 en hôtel)
- 2 ont refusé une résidence sociale.
- 2 ont été refusés en résidence sociale pour ressources insuffisantes.

Au 31 décembre 2025, 10 demandes sont donc toujours sur liste d'attente (1 refusé + 9 restantes). Il faut cependant souligner la consolidation de l'amélioration depuis 2023 du taux de réussite, passé de 5 sur 23 en 2023 à 10 sur 23 en 2024 et à 11 sur 25 en 2025.

## ■ Hébergement dans des chambres financées par le mrs

### ➤ Hébergement de stabilisation

L'hébergement est pour les accueillis une **condition nécessaire et indispensable** pour la réinsertion mais n'est pas suffisant.

	2023	2024	2025
<b>Nombre d'accueillis</b>	147	155	133
<b>Nombre d'hébergés</b>	15	16	10
<b>Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis</b>	10 %	10 %	7,5 %
<b>Durée moyenne hébergement</b>	164	158	208
<b>Participation financière des hébergés</b>	11 475 €	6 692 €	6 226 €
<b>Participation financière par hébergé</b>	765 €	418 €	623 €
<b>Participation financière par jour d'occupation</b>	4,67 €	2,65 €	2,99 €

En 2025, 10 personnes, soit 7,5 % des accueillis, ont été hébergées dans une des 8 chambres (jusqu'au 30/09/25) puis des 4 chambres, d'octobre à décembre 2025, dont a disposé le **mrs94** pour un total de 2083 nuitées.

A leur entrée dans une chambre, nous demandons aux accueillis de s'engager à respecter un 'contrat d'hébergement' que nous leur faisons signer.

La durée moyenne d'hébergement a été de 208 jours, contre 158 jours en 2024.

La durée d'hébergement varie selon les cas. Ceux qui n'ont aucune autre solution demeurent beaucoup plus longtemps dans les chambres **mrs94** en raison du faible nombre de places en CHRS ou résidence sociale dans le Val-de-Marne.

Pour l'accès à l'hébergement de stabilisation, hébergement avec accompagnement social global en attendant un hébergement plus pérenne offert par le SIAO, la priorité est donnée aux accueillis qui montrent une réelle détermination à devenir autonome et à retrouver un emploi.

La participation financière des hébergés par jour d'occupation (2,53 €) a diminué. Ceci est dû au fait qu'en 2025 nous avons hébergé beaucoup de personnes n'ayant que le RSA voire aucune ressource suite à la fin de validité de leur titre de séjour et au délai pour le faire renouveler.

Même symbolique (nous demandons 2 € par jour pour une personne qui perçoit le RSA), la participation est la preuve de la proactivité de l'accueilli dans sa réinsertion. Dès le début de l'accompagnement, nous insistons auprès de la personne accueillie pour qu'elle participe financièrement à son hébergement.

### ➤ Hébergement relais vers l'autonomie

Il s'agit de chambres d'hôtel qui font partie du parc de chambres louées par le **mrs94** destinées à des personnes d'abord hébergées en chambres de stabilisation qui ont un emploi et des revenus stables et sont de ce fait bien avancées dans leur parcours vers l'autonomie.

- Chaque occupant d'une chambre relais doit être capable de gérer son budget et de verser en début de mois une participation financière qui est peu à peu augmentée pour atteindre le niveau d'un loyer diminué d'une aide au logement : cette participation financière s'élève à environ 300 € par mois.

Le temps passé en relais avec un accompagnement individualisé doit permettre à chacun d'accéder ensuite à l'autonomie.

- L'accompagnement social individualisé est effectué par le référent bénévole éventuellement assisté par l'éducatrice spécialisée.

En 2025, aucun accueilli n'a été hébergé en « relais ».

#### ➤ Hébergement d'urgence

Aucun hébergement d'urgence a été réalisé courant 2025.

#### ➤ Hébergement selon des conventions spécifiques

- **Convention relative à la prise en charge de personnes détenues à domicile sous surveillance électronique (DDSE)**

Cette convention a été signée à la fin de l'année 2014 entre le **mrs** et la direction inter-régionale des services pénitentiaires de Paris (DISP).

Elle permet de répondre aux principaux objectifs suivants :

- pour le SPIP, héberger en hôtel des personnes pour les stabiliser dans un lieu identifié et par là même, rendre réalisable la pose du bracelet électronique ;
- pour le **mrs**, héberger et accompagner vers une réinsertion sociale et professionnelle.

Ces prises en charge nécessitent l'instauration de relations régulières, réciproques et suivies avec le SPIP afin de tenir les référents concernés informés de l'évolution de chaque personne dans leur suivi social, leur régularité dans les rendez-vous au **mrs94** ou autres services, des difficultés ou au contraire des éléments positifs.

En 2025, le **mrs94** n'a pas été sollicité par le SPIP 94 pour de telles prises en charge.

En 2026, le **mrs94** va relancer en particulier le SPIP de Fresnes au sujet de cette convention, dont la mise en œuvre dépend cependant de décisions du juge de l'application des peines.

- **Prise en charge de personnes radicalisées**

La convention attributive de subvention du FIPD/R 94 n'a pas été reconduite en 2025. Néanmoins, une personne relevant de l'hébergement d'urgence, considérée en cours de déradicalisation, a été suivie par notre éducateur spécialisé.

## 10. Les aides matérielles en nature – hors hébergement

### ■ Répartition et critères d'attribution des aides

	2023	2024	2025
Aides de première nécessité	11 %	35 %	60 %
Transport	59 %	32 %	29 %
Divers (kit téléphone, photos...)	35 %	33 %	11 %

### ■ Aides de première nécessité

En 2025, nous avons maintenu l'effort de sélectivité dans l'attribution des aides accordées aux accueillis (tickets services et tickets repas).

Le montant **des aides matérielles** distribuées s'est élevé à plus de **691 €**, soit 2,85 € par entretien et 5,20 € par accueilli.

L'attribution des aides s'inscrit dans une logique de rigueur concourant à un contrôle des dépenses ; ainsi la commission bilan est systématiquement saisie à partir de 250 € d'aides matérielles accordées.

- **Transports**

Le poste transports (29 % du montant des aides) est directement impacté par les jeunes de moins de 26 ans qui ne peuvent pas prétendre au RSA et par conséquent à la gratuité des transports franciliens.

A ces derniers s'ajoutent également tous ceux qui sont en attente du RSA dans la mesure où entre 1 mois et 2 mois sont nécessaires entre l'instruction du dossier et le premier versement.

En 2025, l'aide aux transports s'est élevée à 202 €.

Le **mrs94** peut, en outre, être amené à financer quelques transports vers la province pour des retours vers la famille ou pour répondre à des convocations aux tribunaux.

- **Divers**

Aucun téléphone portable n'a été financé en 2025 par le **mrs94**.

Le **mrs94** a financé l'ouvertures de comptes Nickel, l'achat de timbres fiscaux et de photographies d'identité pour les documents administratifs.

En 2025, les aides diverses ont été de 75 €.

- **Accès gratuit à la culture et aux loisirs**

Il nous faut renforcer la promotion du Pass Culture qui est un véritable outil d'ouverture au monde et qui doit aider nos accueillis à être autonomes et réussir leur réinsertion.

## IV. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

### 1. L'hébergement : après leur hébergement par le **mrs94**, 58 % des accueillis ont trouvé un logement plus pérenne

	2023	2024	2025
Logement autonome = à leurs frais	37 %	10 %	29 %
Hébergement en structure associative (CHRS)	13 %	70 %	29 %
Hébergement relationnel	13 %	20 %	42 %
Inconnu/détention/rue/hôpital	37 %	0 %	0 %

10 accueillis ont été hébergés par le **mrs94** au cours de l'année 2025. 7 d'entre eux ont quitté cet hébergement avant le 31 décembre, dont 2 après avoir obtenu un hébergement en CHRS ou résidence sociale (29 %) et 2 ayant obtenu un logement autonome (29 %).

Après leur hébergement par le **mrs94**, c'est donc **58 %** des accueillis hébergés qui ont ainsi trouvé un hébergement plus pérenne, mais ce pourcentage doit être relativisé au regard du petit nombre des personnes concernées et de la rotation insuffisante des chambres.

## ■ La réinsertion professionnelle des hébergés

En 2025, sur 10 hébergés, 5, soit **50 %**, ont eu accès à l'emploi ou à la formation. Ce chiffre est très nettement supérieur aux résultats globaux de l'insertion professionnelle des accueillis du **mrs94**, qui s'établissent à 28 %.

Parmi les accueillis, les personnes hébergées par le **mrs** ont plus de chances d'obtenir un emploi ou de le conserver, ce qui confirme que l'hébergement est une des clés de l'insertion professionnelle des sortants de prison.

## 2. L'insertion professionnelle pour 28 % des accueillis (suivi long)

	2023	2024	2025
<b>Ont trouvé un emploi</b>	33 %	33 %	21 %
<b>Ont suivi une formation</b>	4 %	12 %	8 %
<b>Total insertion professionnelle</b>	37 %	43 %	28 %

*Ces statistiques sont établies sur la base des 39 personnes ayant bénéficié d'un suivi dit long (4 entretiens et plus en 2025 et, le cas échéant, en 2024).*

Les résultats sont évidemment calculés à un instant T et nous savons combien ils peuvent être fragiles. Ils montrent cependant que les efforts des accueillis et de ceux qui les suivent dans le domaine de l'insertion professionnelle peuvent porter leurs fruits.

Sur les 39 personnes suivies au cours de 4 entretiens et plus :

- 8 ont obtenu un emploi,
- 3 ont obtenu une formation,

soit **28 %** de réussite d'insertion professionnelle des accueillis (dont 1 ayant cumulé formation et emploi) dans un contexte difficile, dont **21 %** pour l'accès à un emploi.

Ce dernier résultat demeure limité du fait du nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi long et du manque de motivation de certains accueillis alors que l'activité emploi/formation est restée stable tant au **mrs94** que chez nos partenaires pour l'emploi.

La réinsertion professionnelle débute souvent par des missions d'intérim ou une formation. Les formations très concrètes mènent directement à l'emploi (formation aux métiers des espaces verts, de la boulangerie ou de la plomberie par exemple). Nos accueillis privilégient un emploi obtenu rapidement à une formation.

Les emplois les plus recherchés demeurent ceux issus de la restauration, du bâtiment, de l'entretien des locaux, de l'entretien des espaces verts, du magasinage ou de la manutention.

## V. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2026

### ■ En interne au mrs94

- Maintenir à niveau constant ou augmenter l'effectif de bénévoles ; pour 2026, le recrutement de deux bénévoles sera effectué.
- Augmenter le nombre de suivis dits « longs », c'est-à-dire des personnes accueillies qui ont eu au minimum 4 entretiens dans l'année.
- Prendre en charge au moins une personne placée sous surveillance électronique.

### ■ Hébergement

- En 2026, optimiser la gestion de notre parc de chambres d'hôtel, en le stabilisant à 3 chambres et en affectant la majorité des chambres aux besoins du SPIP 94 avec le soutien du SIAO. L'amplification de la relation avec le SIAO est un objectif important en 2026 car il est notre premier partenaire départemental pour l'hébergement.
- Nous consacrer à la recherche de "partenaires hébergement" dans le Val-de-Marne en favorisant les relations directes avec les structures spécialisées dans le logement social.

### ■ Emploi

- Créer un réseau beaucoup plus dense en développant nos relations avec France Travail, les PLIE, les associations partenaires, les entreprises d'insertion du département et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).
- Pour réaliser cet objectif, tous les bénévoles du **mrs94** contribueront à ce projet.

### ■ Avec les acteurs à vocation sociale du Val-de-Marne

- Poursuivre, consolider et renforcer nos liens et nos contacts avec les organismes à vocation sociale, organismes de santé et autres associations partenaires afin de diversifier et d'accroître le nombre d'accueillis issus d'autres organismes.

### ■ Relations avec le SPIP 94

- Poursuivre et consolider par des rencontres régulières nos relations avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation **en milieu fermé et en milieu ouvert**. Cela contribue à favoriser un accompagnement qualitatif des accueillis.
- **En milieu fermé**, maintenir nos visites à Fresnes (actuellement une à deux fois par mois) ; inciter les personnes vues à Fresnes à venir en entretien au **mrs94** et continuer à fidéliser les accueillis vus à Fresnes et qui prennent rendez-vous au **mrs94**.
- Suivre les accueillis vus en détention via une communication régulière avec les CPIP de Fresnes et ainsi rappeler nos missions afin qu'elles soient relayées auprès de ces détenus par leur CPIP. Afin de fidéliser ces accueillis, nous allons leur proposer de réaliser au moins un entretien de suivi par semaine le premier mois.

### ■ Accompagnement des accueillis

- Amplifier notre partenariat avec Emmaüs Connect pour développer les compétences bureautiques et informatiques des accueillis qui le souhaitent, la maîtrise du numérique étant devenue indispensable pour mener à bien les démarches administratives et aussi pour sortir de l'isolement.
- Proposer aux accueillis des activités sociales et culturelles nécessaires à un bon équilibre général par l'intermédiaire du Pass Culture.



# **RAPPORT FINANCIER 2025**

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 10 mars 2026  
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 avril 2026*

- **RAPPORT DU TRÉSORIER**
- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- **COMPTES ANNUELS**
- **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiège@mrsasso.fr](mailto:mrssiège@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026  
**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**



# **RAPPORT DU TRÉSORIER 2025**

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiège@mrsasso.fr](mailto:mrssiège@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026  
**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

# 1. Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation 2025 fait ressortir **un résultat déficitaire de 40 738 €**. Le plan d'action engagé courant 2025 a produit de premiers effets mais n'a pas encore suffi pour compenser la baisse de recettes.

RECETTES	2025		2024		Variation	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
SUBVENTIONS PUBLIQUES	318 110	60,0%	318 630	55,7%	- 520	-0,2%
ALT	94 493	17,8%	101 925	17,8%	- 7 432	-7,3%
DONS et SUBVENTIONS PRIVEES	60 819	11,5%	77 279	13,5%	- 16 460	-21,3%
PRODUITS DES MANIFESTATIONS	17 698	3,3%	12 703	2,2%	4 995	39,3%
PARTICIPATION LOYER CHAMBRES	26 749	5,0%	31 584	5,5%	- 4 835	-15,3%
AUTRES RECETTES	12 179	2,3%	15 690	2,7%	- 3 511	-22,4%
<b>Total</b>	<b>530 048</b>	<b>100,0%</b>	<b>557 811</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 27 763</b>	<b>-5,0%</b>

DEPENSES	2025		2024		Variation	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
HEBERGEMENT	279 242	48,9%	297 082	46,5%	- 17 840	-6,0%
ASSISTANCE	22 646	4,0%	36 456	5,7%	- 13 810	-37,9%
FRAIS DE PERSONNEL	166 510	29,2%	176 360	27,6%	- 9 850	-5,6%
FORMATION	1 824	0,3%	3 980	0,6%	- 2 156	-54,2%
FRAIS DE LOCAUX	28 943	5,1%	27 311	4,3%	1 632	6,0%
TELEPHONE/INTERNET	9 353	1,6%	8 614	1,3%	739	8,6%
TIMBRES	2 969	0,5%	3 213	0,5%	- 244	-7,6%
DEPLACEMENTS	-	0,0%	24	0,0%	- 24	-100,0%
DOCUMENTATION ET COTISATIONS	1 532	0,3%	1 952	0,3%	- 420	-21,5%
HONORAIRES	19 123	3,4%	40 579	6,4%	- 21 456	-52,9%
MANIFESTATIONS ET RP	13 273	2,3%	13 163	2,1%	110	0,8%
FOURNITURES	3 520	0,6%	5 483	0,9%	- 1 963	-35,8%
FRAIS BANCAIRES	1 102	0,2%	895	0,1%	207	23,1%
AMORTISSEMENTS	18 575	3,3%	21 377	3,3%	- 2 802	-13,1%
DIVERS	2 174	0,4%	1 842	0,3%	332	18,0%
<b>Total</b>	<b>570 786</b>	<b>100,0%</b>	<b>638 331</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 67 545</b>	<b>-10,6%</b>

<b>Résultat</b>	<b>- 40 738</b>	<b>-7,0%</b>	<b>- 80 520</b>	<b>-15,8%</b>	<b>- 39 782</b>	<b>49,4%</b>
-----------------	-----------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------	--------------

## 1.1 Recettes : 530 048 €, en baisse de 5 % par rapport à 2024

Le mrs bénéficie de trois sources de financement :

### 1.1.1 Financements publics pour un total de 412 603 €

Subventions publiques : 318 110 €

- Administration pénitentiaire (ministère de la Justice) : 20 000 €
- Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) : facturation de nuitées (conventions d'insertion) pour 185 678 € et subvention du SPIP 94 pour 15 000 €

- Autres financements État (FIPD, DRIHL, FIPDR 94) : 53 562 €
- Conseils départementaux, DSOL 75 et mairies : 43 870 €.

**Allocations de logement temporaire (ALT) : 94 493 €**, financements directement liés au nombre de chambres occupées.

### 1.1.2 Financements privés pour un total de 78 517 €

- Recettes du concert : 17 698 €
- Dons privés et cotisations : 25 214 €
- Dons de fondations d'entreprises et fondations privées : 35 605 €.

### 1.1.3 Autres recettes pour un total de 38 928 €

- Participation des accueillis à l'hébergement : 26 749 €
- Produits financiers : 12 179 €
  - Intérêts du livret A Association
  - Intérêts des comptes à terme
  - Dividendes des parts sociales BRED

## 1.2 Dépenses : 570 786 €, en baisse de 10 % par rapport à 2024

Près de **80 % des dépenses sont consacrées aux actions sociales**, dont l'hébergement constitue le principal poste.

### Principaux postes de dépenses :

- **Frais d'hébergement** : ils représentent le poste le plus important. Le parc de chambres a été réduit au cours de l'année, passant progressivement de 31 à 25 chambres en fin d'exercice.
- **Frais d'assistance aux accueillis** : en diminution par rapport à 2024.
- **Frais de personnel** : en baisse, notamment du fait du départ de l'assistante administrative de l'antenne de Paris, non remplacée en contrat salarié.
- **Honoraires** : en diminution marquée par rapport à 2024.
- **Frais de locaux, de fonctionnement et frais divers** : globalement stables par rapport à 2024.

## 1.3 Le bénévolat

Le bénévolat est valorisé à **500 000 €**, soit un montant équivalent à une part très significative des recettes annuelles. Cette valorisation met en évidence l'importance déterminante de l'engagement bénévole dans la réalisation des missions du **mrs**.

*Méthode de calcul : nombre de bénévoles × temps déclaré × rémunération moyenne d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).*

## 2. Bilan

Le bilan 2025 demeure globalement sain, avec une trésorerie encore solide permettant de sécuriser les actions à moyen terme.

Cependant, la situation des capitaux propres se dégrade en raison des déficits cumulés. Ce point constitue un enjeu majeur, tant en termes de solidité financière que de crédibilité institutionnelle. À court terme, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause. À moyen terme, la baisse progressive des fonds propres pourrait fragiliser l'action de l'association si le redressement n'est pas confirmé.

mrs BILAN au 31 DECEMBRE				mrs BILAN au 31 DECEMBRE			
ACTIF	2025	2024	Variation	PASSIF	2025	2024	Variation
Immobilisations	26 864	45 689	- 18 825	Réserves et fonds dédiés	464 247	544 767	80 520
Stocks	985	5 817	- 4 832	Résultat de l'exercice	- 40 738	- 80 520	- 39 782
Autres créances	54 431	32 220	22 211	Subventions d'investissement	18 166	36 771	18 605
Valeurs de placement	397 631	483 705	- 86 074	Dettes fiscales, sociales	25 629	19 900	- 5 729
Banques et caisses	21 073	7 487	13 586	Autres dettes	37 430	35 000	- 2 430
Charges constatées d'avance	3 750	-	3 750	Produits constatés d'avance	-	19 000	19 000
<b>TOTAL</b>	<b>504 734</b>	<b>574 918</b>	<b>- 70 184</b>	<b>TOTAL</b>	<b>504 734</b>	<b>574 918</b>	<b>70 184</b>

- *Aucun investissement nouveau en 2025 ; les immobilisations diminuent du montant des amortissements de l'exercice.*
- *Le poste « autres créances » correspond aux subventions restant à percevoir au titre de 2025.*
- *Les placements financiers sont composés de :*
  - *livret A Association : 76 182 €*
  - *comptes à terme (échéance 2026-2027) : 120 000 € (placements garantis sans risque de perte en capital)*
  - *parts sociales BRED : 201 449 €.*

- *Les fonds propres sont en diminution ; ils représentent environ 10 mois de dépenses prévisionnelles 2026.*
- *Les subventions d'investissement diminuent du montant des amortissements des systèmes d'information qu'elles ont financés.*
- *Les dettes fiscales et sociales comprennent les provisions pour congés payés, les charges sociales à payer et les impôts sur les revenus financiers.*
- *Les autres dettes correspondent aux charges restant à payer au titre de 2025 et à des subventions à reverser suite à trop-perçu.*

## 3. Plan d'actions

Un plan d'actions a été engagé en 2025 afin d'amorcer un redressement progressif de la situation financière.

### 3.1 Mesures sur les dépenses

- Non-remplacement en contrat salarié de l'assistante administrative
- Réduction du parc de chambres
- Révision du parc hôtelier pour privilégier des chambres moins coûteuses
- Meilleur contrôle des aides accordées
- Réduction des dépenses sur l'ensemble des postes ajustables.

### 3.2 Mesures sur les recettes

- Augmentation du nombre de chambres facturables dans le cadre des conventions avec la DISP
- Augmentation de la participation des accueillis
- Recherche de nouvelles formes d'appel à dons pour compenser l'érosion des dons privés.

**En 2026, le plan d'actions sera poursuivi. Il fera l'objet de points périodiques et, si nécessaire, sera infléchi ou accéléré.**

## 4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Le plan d'actions engagé permet d'envisager un retour à l'équilibre en 2026, sous réserve :

- du maintien des financements publics, de la fidélité des partenaires privés et en espérant le développement de nouvelles ressources ;
- d'une gestion rigoureuse des aides et des charges et d'une occupation optimisée des chambres.

	<b>REEL 2025</b>	<b>BUDGET V2 2026</b>	<b>Variation Budget 2026 REEL 2025</b>
<b>mrs 2025-2026</b>			
<b>Subventions publiques</b>	<b>318 110</b>	<b>311 600</b>	- <b>6 510</b>
Administration pénitentiaire	20 000	20 000	-
DISP INSERTION & SPIP 94	182 549	189 800	7 251
DISP DDSE	18 130	18 000	- 130
CD 92	7 800	7 800	-
DSOL	30 000	30 000	-
DRIHL FIPD CDV SEGUR	53 562	40 000	- 13 562
MAIRIES	6 070	6 000	- 70
DAP + MLRV	-	-	-
<b>Dons, subv. privées et prod. des manif.</b>	<b>78 517</b>	<b>69 600</b>	- <b>8 917</b>
Entreprises / Fondations	17 000	10 000	- 7 000
QP Subv investissements	18 605	11 600	- 7 005
Particuliers: cotis. adhésions, dons	25 214	30 000	4 786
Manifestations, concerts et autres	17 698	18 000	302
<b>Recettes logement</b>	<b>121 242</b>	<b>98 400</b>	- <b>22 842</b>
Allocations ALT	94 493	73 400	- 21 093
Participations des accueillis	26 749	25 000	- 1 749
<b>Autres recettes, divers</b>	<b>12 179</b>	<b>10 400</b>	- <b>1 779</b>
Divers et exceptionnels	-	1 000	1 000
Produits financiers	12 179	9 400	- 2 779
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>530 049</b>	<b>490 000</b>	- <b>40 049</b>
<b>Actions sociales des antennes</b>	<b>301 887</b>	<b>238 000</b>	- <b>63 887</b>
Hébergement loc. longues durée	279 242	217 000	- 62 242
Hébergement CIPDR 94 MLRV	-	-	-
Hébergement d'urgence	-	-	-
Aides en nature	22 646	21 000	- 1 646
<b>Locaux d'accueil</b>	<b>28 943</b>	<b>28 300</b>	- <b>643</b>
Loyers et charges	11 017	11 300	283
Entretien, équipements, matériel	12 317	11 300	- 1 017
Electricité	2 760	2 900	140
Assurances et remb. Ass.	2 849	2 800	- 49
<b>Frais de fonctionnement des antennes</b>	<b>50 872</b>	<b>44 500</b>	- <b>6 372</b>
Téléphones f. + m. + Internet	9 353	9 000	- 353
Timbres	2 969	2 500	- 469
Déplacements, missions et divers	-	150	150
Cotisations, annonces, documentation	1 532	2 000	468
Honoraires (CAC, Cab.compta., IT..)	19 123	14 200	- 4 923
Manifestations et RP	13 273	12 200	- 1 073
Fournitures et petit matériel	3 520	3 500	- 20
Frais bancaires	1 102	950	- 152
<b>Frais de personnel</b>	<b>166 511</b>	<b>161 000</b>	- <b>5 511</b>
<b>Formation</b>	<b>1 824</b>	<b>3 400</b>	<b>1 576</b>
<b>Divers et exceptionnels</b>	<b>2 175</b>	<b>2 500</b>	<b>325</b>
<b>Amortissements</b>	<b>18 575</b>	<b>12 300</b>	- <b>6 275</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>570 787</b>	<b>490 000</b>	- <b>80 787</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 40 738</b>	<b>-</b>	<b>40 738</b>
<b>Bénévolat</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	

## 5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE

- Maintien du montant des cotisations.
- Approbation du rapport financier et des comptes 2025.
- Approbation du projet de budget 2026.

# EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

*Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable*

---

**MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE  
(MRS)**

Association déclarée de la loi de 1901

*Siret 419.410.220.00026*

12, rue Charles Fourier

75013 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

---

---

A l'Assemblée Générale de l'association MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion****a. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**b. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

*c. Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mars 2026

**EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS**

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président

Laurent du SORBIER

# **MRS**

12 rue Charles Fourier  
75013 PARIS

## **ETATS FINANCIERS ET FISCAUX**

Au 31/12/2025

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	55 903.60	40 899.83	15 003.77	26 562.85	- 11 559.08	- 43.52
	En cours, avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	96 102.15	85 091.37	11 010.78	18 026.96	- 7 016.18	- 38.92
En cours, avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	849.17		849.17	1 099.17	- 250.00	- 22.74	
<b>Total II</b>	<b>152 854.92</b>	<b>125 991.20</b>	<b>26 863.72</b>	<b>45 688.98</b>	<b>- 18 825.26</b>	<b>- 41.20</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	985.00		985.00	5 817.40	- 4 832.40	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	54 430.60		54 430.60	32 219.45	22 211.15	68.94
	Charges constatées d'avance (2)	3 750.00		3 750.00		3 750.00	
	Valeurs mobilières de placement	397 631.36		397 631.36	483 704.81	- 86 073.45	- 17.79
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	21 073.04		21 073.04	7 487.32	13 585.72	181.45	
<b>Total III</b>	<b>477 870.00</b>		<b>477 870.00</b>	<b>529 228.98</b>	<b>- 51 358.98</b>	<b>- 9.70</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>630 724.92</b>	<b>125 991.20</b>	<b>504 733.72</b>	<b>574 917.96</b>	<b>- 70 184.24</b>	<b>- 12.21</b>	

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	464 247.28		544 767.64		- 80 520.36	- 14.78
Autres							
Report à nouveau							
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>- 40 738.06</b>		<b>- 80 520.36</b>		<b>39 782.30</b>	<b>49.41</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>423 509.22</b>		<b>464 247.28</b>		<b>- 40 738.06</b>	<b>- 8.78</b>	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	18 166.00		36 771.00		- 18 605.00	- 50.60	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>441 675.22</b>		<b>501 018.28</b>		<b>- 59 343.06</b>	<b>- 11.84</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	<b>Total II</b>						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total III</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total IV</b>						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		912.14		912.14		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 060.88		20 778.64		- 3 717.76	- 17.89
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	25 629.00		19 900.00		5 729.00	28.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	19 456.48		14 221.04		5 235.44	36.81	
Produits constatés d'avance			19 000.00		- 19 000.00	- 100.00	
<b>Total V</b>	<b>63 058.50</b>		<b>73 899.68</b>		<b>- 10 841.18</b>	<b>- 14.67</b>	
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>504 733.72</b>		<b>574 917.96</b>		<b>- 70 184.24</b>	<b>- 12.21</b>	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

912.14

CERTIFIE CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	4 145.00	4 735.00	- 590.00	- 12.46
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	26 749.10	31 584.00	- 4 834.90	- 15.31
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	448 208.63	440 554.69	7 653.94	1.74
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	21 069.00	34 470.08	- 13 401.08	- 38.88
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		3 603.00	- 3 603.00	- 100.00
Autres produits	17 698.00	12 703.00	4 995.00	39.32
<b>Total I</b>	<b>517 869.73</b>	<b>527 649.77</b>	<b>- 9 780.04</b>	<b>- 1.85</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	383 526.20	438 752.63	- 55 226.43	- 12.59
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	122 135.13	129 509.45	- 7 374.32	- 5.69
Cotisations sociales	44 375.46	46 850.44	- 2 474.98	- 5.28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 575.26	21 376.97	- 2 801.71	- 13.11
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Report en fonds dédiés				
Autres charges				
<b>Total II</b>	<b>568 612.05</b>	<b>636 489.49</b>	<b>- 67 877.44</b>	<b>- 10.66</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>- 50 742.32</b>	<b>- 108 839.72</b>	<b>58 097.40</b>	<b>53.38</b>

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 158. 23	5 742. 85	- 584. 62	- 10. 18
Autres intérêts et produits assimilés	7 021. 03	6 344. 51	676. 52	10. 66
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
<b>Total III</b>	<b>12 179. 26</b>	<b>12 087. 36</b>	<b>91. 90</b>	<b>0. 76</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>12 179. 26</b>	<b>12 087. 36</b>	<b>91. 90</b>	<b>0. 76</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>- 38 563. 06</b>	<b>- 96 752. 36</b>	<b>58 189. 30</b>	<b>60. 14</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		18 074. 00	- 18 074. 00	- 100. 00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>18 074. 00</b>	<b>- 18 074. 00</b>	<b>- 100. 00</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>2 175. 00</b>	<b>1 842. 00</b>	<b>333. 00</b>	<b>18. 08</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>530 048. 99</b>	<b>557 811. 13</b>	<b>- 27 762. 14</b>	<b>- 4. 98</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>570 787. 05</b>	<b>638 331. 49</b>	<b>- 67 544. 44</b>	<b>- 10. 58</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 40 738. 06</b>	<b>- 80 520. 36</b>	<b>39 782. 30</b>	<b>49. 41</b>

CERTIFIE CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	500 000.00	500 000.00		
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>500 000.00</b>	<b>500 000.00</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	500 000.00	500 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>500 000.00</b>	<b>500 000.00</b>		

CERTIFIE CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**ANNEXE****CERTIFIÉ CONFORME**  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 504 733.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 517 869.73 Euros et dégageant un déficit de -40 738.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**Objet social**

L'Association MRS a pour objet d'aider les sortants de prison et les personnes sous main de justice à retrouver une place dans la société, notamment par la réinsertion professionnelle, contribuant ainsi à prévenir la récidive.

**Missions sociales réalisées**

L'Association accueille, accompagne et suit de façon individuelle des sortants de prison et personnes sous main de justice pour :

- préparer leur sortie de détention ;
- les domicilier et les aider dans les démarches administratives et sociales, en les facilitant le cas échéant par des aides matérielles de première nécessité ;
- les inciter à prendre en charge leur santé et les orienter vers des partenaires spécialisés ;
- faciliter leur insertion par des solutions d'hébergement directes ou via des partenaires ;
- les accompagner vers l'insertion professionnelle par la formation et l'emploi.

**Moyens mis en oeuvre**

Le financement est assuré par des contributions publiques (Etat et collectivités territoriales) et fonds privés (mécénat et donateurs privés).

Les moyens dont dispose l'Association sont :

- Moyens humains : une cinquantaine de bénévoles (valorisés à 500 000 €) et 3 salariés répartis entre 4 antennes départementales et le siège.
- Moyens matériels : locaux d'accueil et bureaux dans les 4 antennes (locaux loués à Paris et Bobigny, locaux mis à disposition à Nanterre et Créteil) et un bureau au siège (mis à disposition) ; outil-métier : Informatique spécifique.

## ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Conformément au règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entité a appliqué pour la première fois les nouvelles règles comptables applicables à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable.

Nous n'avons pas relevé de poste significatif qui pourrait avoir un impact à la lecture des comptes.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTESEtat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 904		
Installations générales agencements aménagements divers	62 371		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 731		
TOTAL	96 102		
Prêts, autres immobilisations financières	1 099		
TOTAL	1 099		
TOTAL GENERAL	153 105		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			55 904	55 904
Installations générales agencements aménagements divers			62 371	62 371
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 731	33 731
TOTAL			96 102	96 102
Prêts, autres immobilisations financières		250	849	849
TOTAL		250	849	849
TOTAL GENERAL		250	152 855	152 855

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	29 341	11 559		40 900
Installations générales agencements aménagements divers		51 590	1 530		53 120
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		26 485	5 486		31 971
TOTAL		78 075	7 016		85 091
TOTAL GENERAL		107 416	18 575		125 991
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	11 559				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 530				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 486				
TOTAL	7 016				
TOTAL GENERAL	18 575				

## ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	544 768	- 80 520		0	464 247
Excédent ou déficit de l'exercice	- 80 520	80 520	- 40 738		- 40 738
Situation nette	464 247		- 40 738		423 509
Subventions d'investissement	36 771			18 074	18 166
<b>TOTAL I</b>	<b>501 018</b>		<b>- 40 738</b>	<b>18 074</b>	<b>441 675</b>

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

## ANNEXE

CERTIFIE CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	849	0	849
Débiteurs divers	54 431	54 431	
Charges constatées d'avance	3 750	3 750	
TOTAL	59 030	58 181	849

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	912	912		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 061	17 061		
Personnel et comptes rattachés	9 558	9 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 896	13 896		
Impôts sur les bénéfices	2 175	2 175		
Autres dettes	19 456	19 456		
TOTAL	63 059	63 059		

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Installations	Linéaire	5 ans
Logiciel	Linéaire	3 à 5 ans

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 276
Total	54 276

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 061
Dettes fiscales et sociales	23 454
Total	40 515

## ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 750
Total	3 750

**Subventions d'équipement**

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat en fonction des amortissements des biens financés.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Effectif moyen**

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3

**Valorisation des contributions volontaires**

Le bénévolat a été valorisé à 500 000 €.

Il est déterminé à partir du temps de présence des bénévoles et d'une rémunération de référence (rémunération moyenne d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation).

# EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

*Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable*

---

**MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE  
(MRS)**

Association déclarée de la loi de 1901

*Siret 419.410.220.00026*

12, rue Charles Fourier

75013 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**



**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association MOUVEMENT POUR LA REINSERTION SOCIALE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 18 mars 2026

**EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS**

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président  
Laurent du SORBIER